

AESE (d') – DAS – DHAAS - DHAËS – DHAËSE - DHAËSE - DHAS – HAES (d') - HAËS (d') - HAËSE (d') - HAËSE (d') – HAÏS (d') - HAÏSE (d')

(0 date RP – 96 dates EC – 60 actes) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>
[18-001-AER]

Table onomastique :

18220128-001-KIN	18550116-001-MAR
KINON Noël Joseph.....4	MARCHAL Marie Joseph..... 43
18251015-001-DHA	18560322-001-HAE
HAËSE (d') Julie Mélanie.....4	HAES (d') Désiré..... 43
18271028-001-DHA	18580313-001-HAE
HAËSE (d') Collette.....6	HAËSE (d') Henri Joseph..... 49
18281031-001-KIN	18580527-001-CHA
KINON Marie Jeanne8	CHABOT Victorine 21
18290320-001-DAM	18581001-001-DHA
DAMRY Lambert Joseph15	DHAËSE Désiré 19
18291105-001-DHA	18591215-001-MAI
HAËSE (d') Yvo8	MAINTION Marie Thérèse..... 55
18320805-001-DHA	18600524-001-HAE
HAËSE (d') Désiré.....10	HAËSE (d') Antoine Joseph..... 50
18350526-001-DHA	18600911-001-MES
HAËSE (d') Marie Thérèse14	MESTREZ Honorine..... 51
18360706-001-HUB	18601029-001-HAE
HUBART Marie Jeanne10	HAËSE (d') Jacques 20
18421001-001-HUB	18620811-001-HAE
HUBART Elisabeth12	HAËSE (d') Ernest 22
18470705-001-SAC	18621008-001-DHA
SACRE Pierre Joseph.....41	DHAËSE Charles-Louis 53
18520507-001-HAE	18640911-001-DHA
HAËSE (d') Rosalie*39	DHAËSE Etienne..... 54
18520507-001-KIN	18650208-001-EGA
KINON Rosalie*39	EGA Pierre Nicolas..... 59
18531016-001-HAE	18650416-001-HAE
HAËSE (d') Marie.....40	HAËSE (d') Henri Joseph..... 23

18661208-001-HAE		DASOUL Anne Joseph	10, 12
HAËSE (d') Jules Joseph	24	DEBITTER Rosalie.....	3
18670207-001-HAE		DEDYPERE Rosalie	3
HAËSE (d') Marie Elisabeth.....	59	DEPUPRE Rosalie	3
18680208-001-HAE		DEPUYPER Rosalie.....	3
HAËSE (d') Louis	27	DEPUYPERE Rosalie.....	3
18680407-001-MAR		DEPUYPIRE Rosalie.....	3
MARQUET Nicolas Marie	62	DEPYPERE Rosalie.....	3
18690521-001-HAE		DHAAS Emanuel	3
HAËSE (d') Louis	30	DHAAS Pierre.....	3
18700908-001-HAE		DHAËS Emmanuel	3
HAËSE (d') Victor	31	DHAËSE Désiré	43
18710621-001-FLO		DHAESE Emmanuël.....	3
FLORKIN Adrienne Marie	28	DHAS Marie Elisabeth.....	59
18720309-001-HAE		EGA Théodore	59
HAËS (d') Gustave.....	32	FLORKIN Lambert Joseph	28
18730313-001-HAE		FRANKINET Marie Oda	34
HAËS (d') Zénoble Théophile.....	33	GENOT Marie Victoire	21
18750310-001-PHI		GERADON Jean Joseph.....	46
PHILIPPY Louise Thérèse	25	GILISSEN Guillaume.....	16
18770401-001-HEU		GILISSEN Jean	16
HEUSKIN Marie Pascaline	33	HAES (d') Désiré.....	10, 43
18800511-001-HAE		HAËS (d') Emmanuel.....	3
HAËSE (d') Jean Pierre.....	36	HAES (d') Gustave	32
18840417-001-HAE		HAËS (d') Gustave	32
HAËSE (d') Léopold Victor.....	37	HAES (d') Jules	24
18860417-001-HAE		HAËS (d') Jules	24
HAËSE (d') Marie Henriette.....	38	HAËS (d') Louis	30
18870316-001-DHA		HAËS (d') Victor	31
DHAESE Victorine Marie	64	HAES (d') Zénoble Théophile.....	33
18871008-001-HAE		HAESE (d') Alphonse Joseph	68
HAËSE (d') Antoine Joseph	67	HAËSE (d') Désiré	10
18940721-001-DHA		HAESE (d') Emmanuel	3
DHAESE Mathieu Joseph	65	HAËSE (d') Henri Joseph.....	23, 49
18960529-001-FLO		HAESE (d') Ivon	8
FLORKIN Alphonse Joseph *	68	HAESE (d') Louis	27
18960529-001-HAE		HAESE (d') Marie Henriette	38
HAESE (d') Alphonse Joseph *	68	HAESE (d') Mélanie	4
18960725-001-HAE		HAËSE (d') Yvoir	8
HAËS (d') Ernest Théophile	67	HAËSE (d') Yvoz.....	8
19000218-001-DHA		HAÏS (d') Désiré.....	10
DHAESE Germaine Marie	66	HAISE (d') Désiré	10
ADAM Marie Reine.....	46	HANOSSET Victorine	55
BASTIAENS Anne Catherine	16	HEUSKIN Jean Pierre	34
BAWIN Marie Elisabeth.....	62	HUBART Jacques.....	12
BRICTEUX Oda	4	HUBART Jean Jacques.....	10
BRICTEUX Oda Joseph	8	HUBART Marguerite	15
CHABOT Ferdinand Joseph.....	21	JABON Catherine	41
CROVIN Marie Louise	25	KINON Noël.....	4, 8
DAES Marie Thérèse	14	KONING Elisabeth.....	6
DAMEN Elisabeth	59	LAUNAY Elisabeth	3
DAMRY François.....	15	MAINTION Gabriel.....	55
DAS Emmanuel.....	3		

MARCHAL Jean Joseph.....43
 MARQUET Marie Jacques62
 MESTREZ Anne.....51
 OUWER (den) Benoît.....6
 OUWER (den) Guillaume.....6
 PETERS Rosalie3
 PHILIPPY François Joseph25

PUFFET Joséphine..... 43
 PYPERE (de) Rosalie..... 3
 ROSI Marie Catherine 46
 ROSIER Marie Catherine..... 46
 ROSIER Nicolas..... 46
 SACRE Nicolas 41
 SNORTARD Joséphine 28

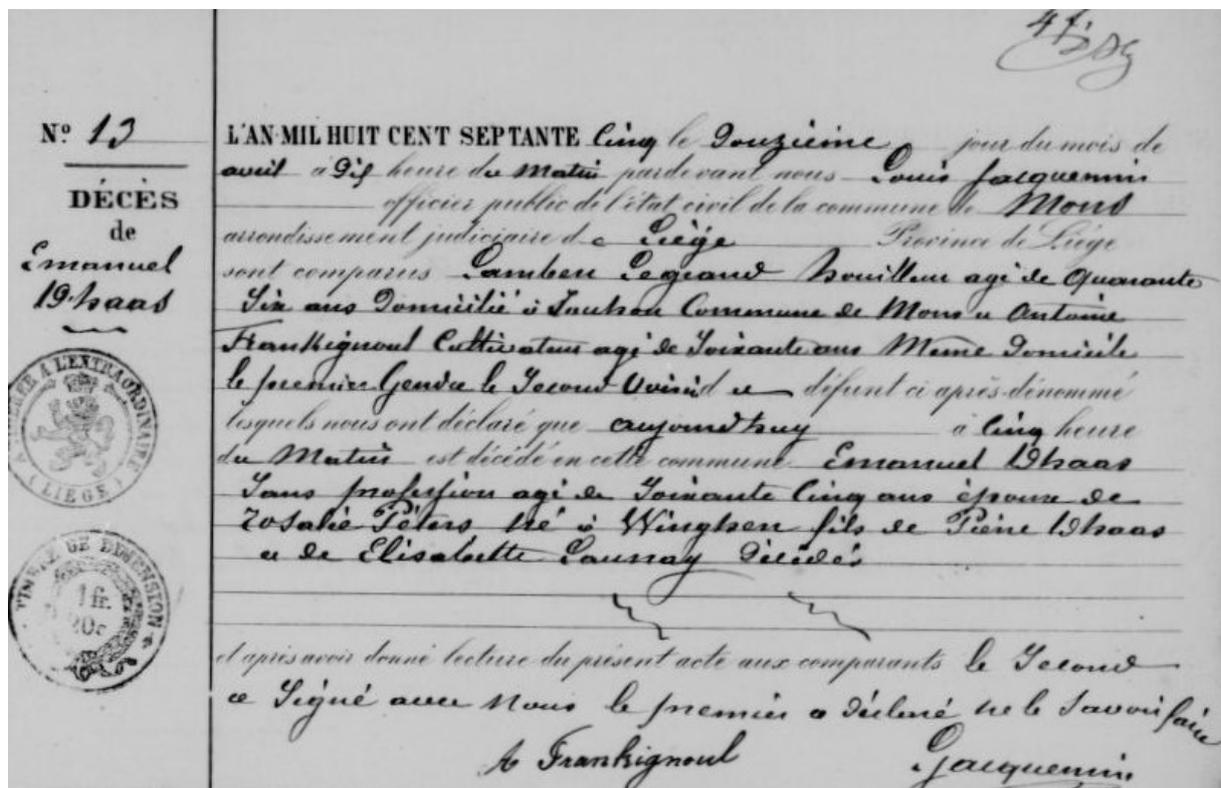
*

*

*

1. **HAESE (d')** Emmanuel ou **DAS** Emmanuel ou **HAËS (d')** Emmanuel ou **DHAËS** Emmanuel ou **DHAESE** Emmanuël ou **DHAAS** Emanuel (1875)
 Suit en 2 – menuisier, charpentier (1851), houilleur (1858)

° Wingene ou Winghen ou Bruges vers 1797 – 1800 - 1810 (fils de **DHAAS** Pierre (+ avant 12 avril 1875) et **LAUNAY** Elisabeth (+ avant 12 avril 1875)
 X Avec de **PYPERE** Rosalie¹ ou **DEDYPERE** Rosalie (1865) ou **DEPUPRE** Rosalie ou **DEBITTER** Rosalie ou **DEPUYPER** Rosalie ou **PETERS** Rosalie ou **DEPUYPIRE** Rosalie ou **DEPUYPERE** Rosalie ou **DEPYPERE** Rosalie (1858) (Ménagère ; ° Tielt vers 1803; + **Mons-lez-Liège 01 octobre 1877**)
 + **Mons-lez-Liège 12 avril 1875** (Acte 13)



Il est venu de Mons à Flémalle-Haute puis à Ramet en 1846.

¹. Elle est venue de Ramet en 1855.

Ils ont habité Souxhon, 13 à Flémalle-Grande entre 1866 et 1880.

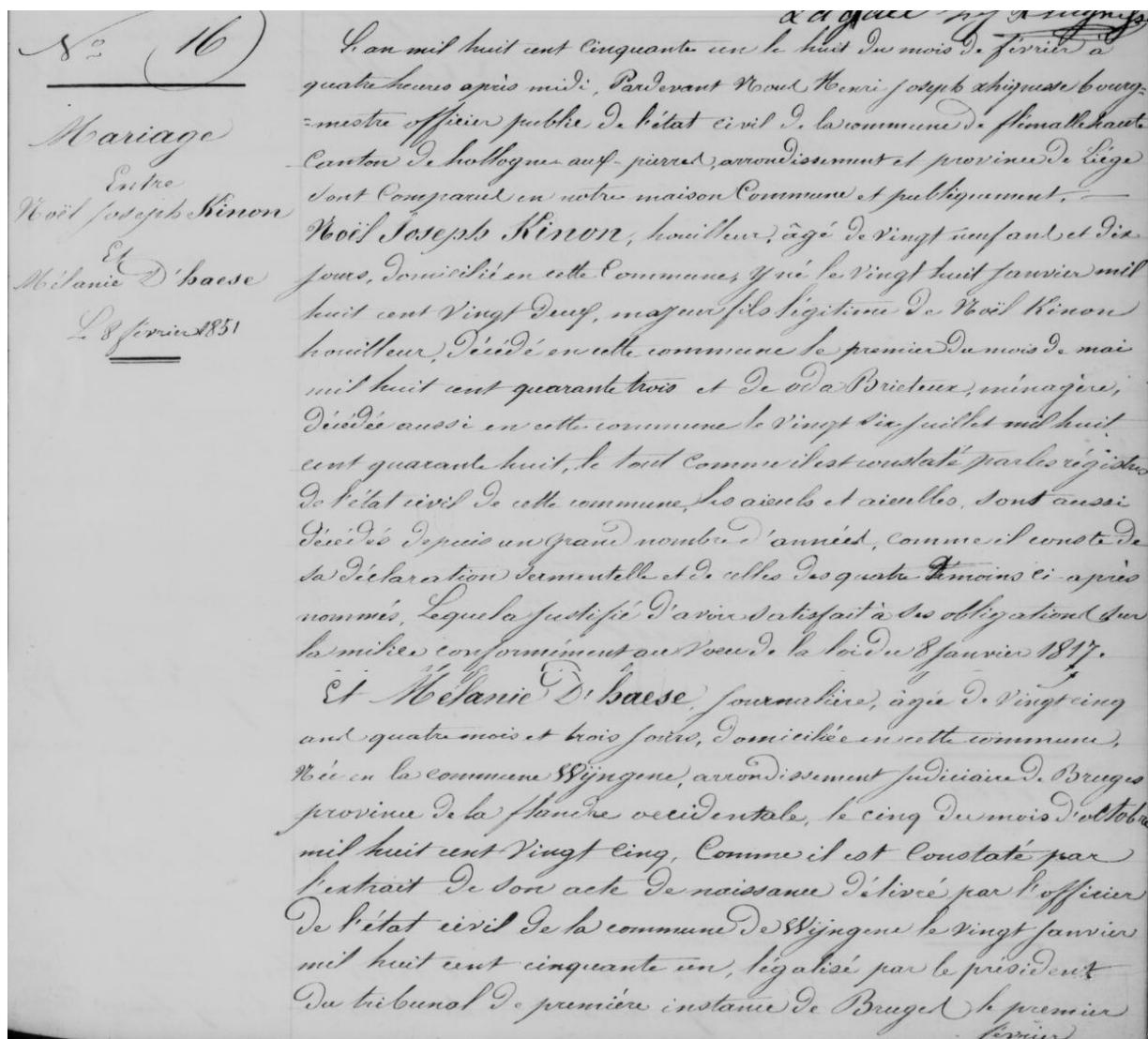
2. Enfants d'Emmanuel (X de PYPERE) :

Voir en 1

- **HAESE (d') Julie Mélanie** ou **HAESE (d') Mélanie** [18251015-001-DHA] Journalière (1851)

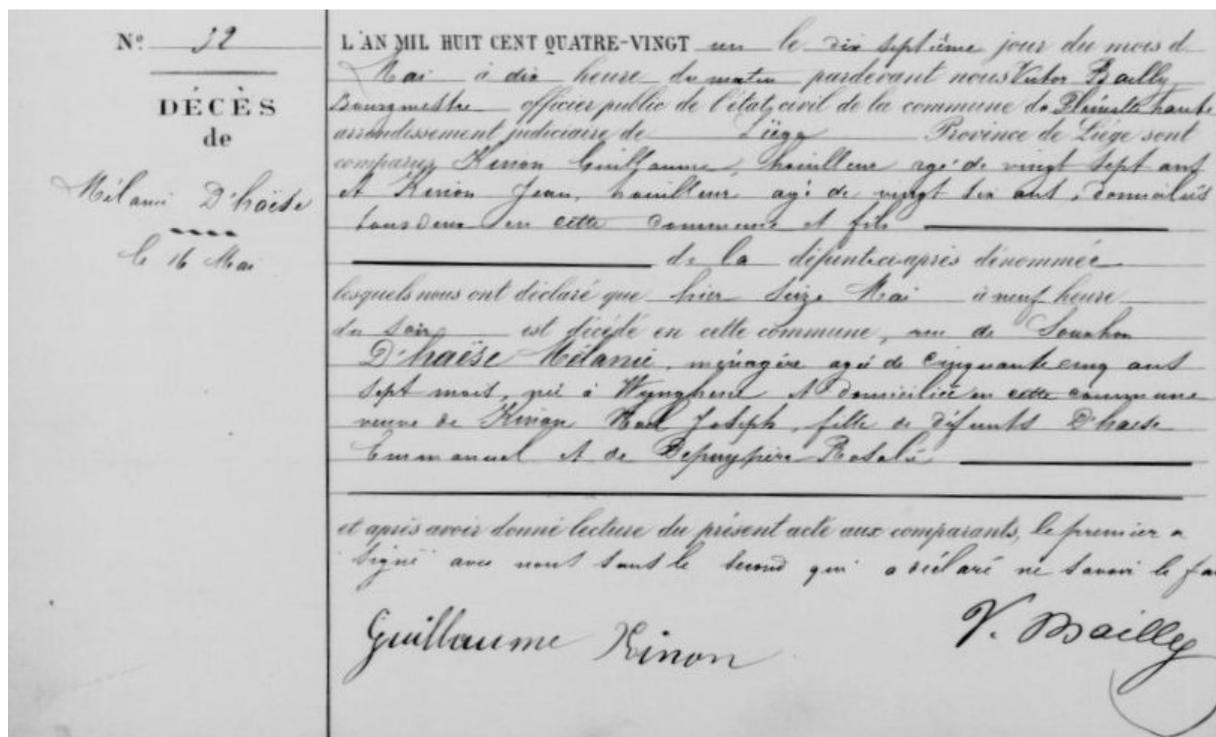
° Wingene ou Wyngene (Flandre occidentale) 05 octobre 1825

X **Flémalle-Haute 08 février 1851** (acte 16) avec **KINON Noël Joseph** (Houilleur (1851) ; ° **Flémalle-Haute 28 janvier 1822** [18220128-001-KIN]; + avant 16 mai 1881 ; fils de **KINON Noël** [Houilleur (1851), + **Flémalle-Haute 01 mai 1843**] et de **BRICTEUX Oda** [Ménagère (1851), + **Flémalle-Haute 26 juillet 1848**])



février suivant, majeur, fils légitime de Emanuel D'baese
 charpentier, âgé de cinquante quatre ans et de rosalie De-
 =puyper, ménagère âgée de quarante huit ans, tous les deux
 domiciliés en cette commune ils présents et consentants.
 Lesquels nous ont requis de prouver à la célébration du mariage
 projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant
 la principale porte d'entrée de notre maison commune les
 dimanches vingt six janvier et deux février de la présente
 année aux dix heures du matin. Aucune opposition au dit
 mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requi-
 sition, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus men-
 tionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la
 future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
 femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmati-
 vement, déclarons au nom de Noël Joseph Menon
 et Melanie D'baese nous unis par le mariage, de tout quoi
 et Melanie D'baese nous unis par le mariage, de tout quoi
 nous avons dressé acte en présence de François Leher, houviller
 âgé de vingt neuf ans, et de Jean Conchaire, houviller, âgé de
 vingt six ans, de Mathieu Moreau, houviller, âgé de vingt
 quatre ans, et de Guillaume Josse, houviller, âgé de trente ans,
 tous les quatre domiciliés en cette commune et après lecture du
 présent acte, l'époux, le père de l'épouse, Guillaume Josse, et
 Mathieu Moreau ont signé avec Noël Joseph Menon, les autres comparants
 et témoins ont déclaré ne s'opposer le faire.
 Melanie D'baese Mathieu Moreau
 Emanuel D'baese Josse
 L'an mil huit cent cinquante un le

+ Flémalle-Haute 16 mai 1881 (acte 32) (elle est dite veuve ; 55 ans,
 décédée « Rue de Souxhon »)



Elle est venue à Flémalle-Haute en 1846

Elle a habité : Rue des Trixhes, 207 ; Rue du Moulin, 332.

- **HAESE (d') Collette** [18271028-001-DHA]

Suit en 9 - Journalière (1851)

° Wingene 28 octobre 1827

X **Flémalle-Haute 15 juin 1851** (acte 70) avec **den OUWER** Benoît
 (Terrassier, ouvrier terrassier (1851), houiller ; ° Nieuwenhoorn ou

Nieuwenhoorn (NL) 20 septembre 1827 ; fils de **den OUWER**
 Guillaume [terrassier, domicilié à Angleur] et de **KONING** Elisabeth
 [+ Angleur 02 mars 1849])

N^o 90

Mariage

Entre

Den-Ousser, Benoît
Et
Debaese, Collette.

Le 15 juin 1851

L'an mil huit cent cinquante un le quinze du mois de juin à deux heures après midi
Pardevant Nous Honoré Joseph Pignesse, Bourgmestre officier public de l'état civil de la
Commune de Flémalle-haut, Canton de Hollogne-aux-pierres, arrondissement et
province de Liège, sont comparus en notre maison Commune et publiquement
Benoît Den-Ousser, ouvrier terrassier, âgé de vingt-trois ans neuf mois
domicilié en la commune d'Angleur, Né en la commune de Liessensboorn,
District de Brille, Province de Hollande-méridionale, le vingt sept septembre
mil huit cent vingt sept, comme il est constaté par l'extrait de son acte
de Naissance délivré sur papier non timbré conformément à l'art. 27
de la loi du 3^{ème} 1845, journal officiel n^o 24, par le Bourgmestre
officier de l'état civil de la commune de Liessensboorn le premier avril
mil huit cent cinquante un, légalisé par le président du tribunal de Brille
le cinq avril même année, traduit en français par Monsieur l'avocat
Cueff adolphe, traducteur juré de Liège, dont l'original est en langue
hollandaise le vingt an mai mil huit cent cinquante un, fils majeur et
légitime de Guillaume Den-Ousser, terrassier, domicilié à Angleur
ici présent et consentant et de Elisabeth DeHoring, Déesse, mineure et
ici présente et consentante, domiciliée à Angleur.
Et de Benoît Den-Ousser, âgé de vingt-trois ans huit mois
domicilié en cette commune, né en la commune de Wyngene le vingt huit
octobre mil huit cent vingt sept, comme il est constaté par l'extrait de son
acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de la commune de
Wyngene le vingt trois mai mil huit cent cinquante un, légalisé par
le président du tribunal de première instance de Bruges le vingt quatre
du même mois, fils majeur et légitime de Emmanuel Debaese, charpen-
tier et de Proasie Depuyper, ménagère, tous les deux domiciliés en cette
Commune, ici présents et consentants. Lesquels nous ont requis de
procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les
publications ont été faites de vant la principale porte d'entrée de notre
maison Commune les dimanches premier et huit précédents mois, aux

aux dix heures du matin, et en la Communauté d'Angleur les mêmes Demandeurs
 aux mêmes heures, comme il conste de notre registre des publications et du
 certificat de non opposition délivré par l'officier de l'état civil de la Communauté
 d'Angleur le onze juin présent mois; laquelle opposition au dit mariage
 ne nous ayant été signifiée, faisons droit à leur requête et après avoir donné
 lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du titre
 Civil intitulé du mariage, nous avons demandé aux futurs époux et à les
 futurs épouses si ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun
 d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement. Déclarons au nom
 de la Loi que Benoit Demourset et Collette D'haese sont unis par
 le mariage, et aussitôt les futurs époux nous ont déclaré qu'il était né
 d'eux un enfant du sexe féminin inscrit sur le registre de l'état civil
 de la Communauté d'Angleur, le vingt six du mois de Mars de l'an mil huit cent
 cinquante sous les noms et prénoms de D'haese Marie Thérèse
 comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance délivré par
 l'officier de l'état civil de la Communauté d'Angleur le huit mai mil huit cent
 cinquante un, lequel enfant ils le reconnaissent pour leur fille. De tout
 cinquante un, lequel enfant ils le reconnaissent pour leur fille. De tout
 quoi nous avons dressé acte en présence de Pierre Charles François
 Bosschaert, bourgeois, âgé de trente cinq ans, domicilié à Angleur,
 et Charles Lièvre, journalier, âgé de trente deux ans, domicilié à Dorignon,
 et de constant Deswaes, huissier, âgé de vingt quatre ans, domicilié à
 Saignon, et de Henri Joseph, homme de loi, huissier, âgé de trente neuf ans,
 domicilié à Diest, et après lecture du présent acte, l'époux, l'épouse,
 le père de l'époux, Pierre Charles François Bosschaert, Charles Lièvre et
 Henri Joseph, homme de loi, ont signé avec nous dans les autres comparants et
 témoins qui ont déclaré en avoir la foi. *Benoit Demourset*
Collette D'haese
J. Commelen *Henry D. G. Bosschaert*
Emanuel Dhase
H. J. Schepers

Elle est venue d'Angleur en 1854.

- **HAESE (d')** Yvo ou **HAËSE (d')** Yvoz ou **HAËSE (d')** Yvoir ou **HAESE (d')** Ivon [18291105-001-DHA]

Suit en 4 – Houilleur (1851)

° Wingene 03 novembre 1829

X Flémalle-Haute 02 novembre 1851 (acte 91) avec **KINON Marie Jeanne** (Journalière (1851) ; ° Flémalle-Haute 31 octobre 1828 [18281031-001-KIN]; + Mons-lez-Liège 28 janvier 1869 ; fille de **KINON Noël** [Journalier ; + Flémalle-Haute 01 mai 1843] et de **BRICTEUX Oda Joseph** [+ Flémalle-Haute 26 juillet 1848])

N^o 91

Mariage
entre Bron D'baese
Et
Marie Jeanne Kinon
Et le 9^{bre} 1851

L'an mil huit cent cinquante un le Deux du mois de Novembre à onze heures du matin, Pardevant Nous Henri Joseph Striquens, Procureur officiel public de l'état civil de la commune de Remalder-haute, canton de Hollogne-aux-pierres, arrondissement et province de Liège, sont comparus en notre maison commune et publiquement, Bron D'baese, bœuilleur, âgé de vingt deux ans domicilié en cette commune, Né en la commune de Wyngene le trois novembre mil huit cent vingt neuf, comme il est constaté par l'extract de son acte de naissance délivré par l'officier

de l'état civil de la commune de Wyngene le quinze octobre mil huit cent cinquante un, légalisé par le président du tribunal de 1^{re} instance de Bruges le même jour, fils majeur et légitime de Emmanuel D'baese, charpentier, et de Rosalie Depuyssere, journalière tous les deux domiciliés en cette commune ici présents et consentants. lequel a justifié d'avoir satisfait à des obligations sur la même loi pour mérites au lieu de la loi du 8 janvier 1817.

Et Marie Jeanne Kinon, journalière, âgée de vingt trois ans domiciliée en cette commune, née le trente un du mois d'octobre mil huit cent vingt huit, fille majeure et légitime de Noël Kinon, journalier décédé en cette commune le premier mai mil huit cent quarante trois, et de Ada Brichaux, ménagère, décédée aussi en cette commune le vingt six juillet mil huit cent quarante huit. le tout comme il est constaté par les registres de l'état civil de cette commune, des aïeuls et aïeules d'ont aussi décédés depuis un très grand nombre d'années, comme il conste de sa déclaration sermentée et de celles des quatre témoins ci après nommés. Les quels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison commune les dimanche dix neuf et vingt six octobre de la présente année aux dix heures du matin comme il conste de notre registre des publications, aucune opposition audit mariage nous ayant été signifiée faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de ces pièces ci dessus mentionnées et du chapitre VI de l'article de code civil intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Déclarons au nom de la loi que Bron D'baese et Marie Jeanne Kinon, sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Edouard Vens, bœuilleur, âgé de vingt cinq ans, et de Isidore Heris, bœuilleur âgé de vingt quatre ans, tous les deux domiciliés à Wyngene, et de Pierre Joseph Degotte, bœuilleur, âgé de trente neuf ans, cultivateur de l'ajoua, et de Henri Eugène Lagau, garde champêtre, âgé de cinquante huit ans, les deux derniers domiciliés en cette commune, et après lecture du présent acte le père de l'époux et le dernier témoin ont signé avec nous, les autres

et de Pierre Joseph Degotte, vigneron, âgé de trente-neuf ans, cultivateur
 de l'ancien et de Henri Eugène Lagau, Jardinier, âgé de cinquante-huit
 ans, ces deux derniers domiciliés en cette commune, et après lecture du présent
 acte le père de l'ancien et le dernier témoin, ont signé avec nous, les autres
 comparants ont déclaré ne savoir le faire.

Eugène Haese
Lagau

+ Flémalle-Haute 21 mai 1869 (acte 17) à 39 ans (il y est dit veuf)

N° 17
DÉCÈS
 de
 Eva Haese
 le 21 mai

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE-neuf le vingt-deux du mois
 de Mai à cinq heures du soir pardevant nous, Louis Meire,
 officier public de l'état civil de la Commune de Flémalle-Haute
 Canton de Woluwe aux fins circonscritement de l'arrondissement de Liège, Province de
 Liège, sont comparus Désiré Haese, houilleur âgé de trente-deux
 ans, père du défunt et Noël Renon, houilleur âgé de
 quarante-huit ans, beau-père du défunt; tous les deux
 domiciliés en cette commune
 lesquels nous ont déclaré que hier à neuf heures
 du soir, Eva Haese, houilleur, âgé de trente-neuf ans
 et demi, né à Wargnies et domicilié en cette commune, fils
 de Marc Ghaese et de Rosalie Eysen, conjoints domiciliés
 à Wond, et veuf de Marianne Renon, est venue en la demeure, rue
 de la Vergelle en cette commune
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants. Ils ont
 déclaré ne savoir signer.

L. Meire

Il est venu à Flémalle-Haute en 1846. Il est parti à Mons-lez-Liège, on ne sait quand et en est revenu en 1869

Il a habité : Rue des Trixhes, 156 ; Rue Domzelles.

- **HAESE (d') Désiré** ou **HAËSE (d') Désiré** ou **HAÏS (d') Désiré** ou **HAES (d') Désiré** ou **HAISE (d') Désiré** [18320805-001-DHA]
 Suit en 3 – Houilleur (1858, 1864, 1865, 1866), ouvrier mineur (1887) –
 Il a épousé deux sœurs

° Wingene 05 août 1832

X1. **Mons-lez-Liège 24 juin 1858** (acte 8) avec **HUBART Marie Jeanne**
 (Journalière ; ° **Mons-lez-Liège 06 juillet 1836** [18360706-001-HUB];

+ **Flémalle-Haute 29 avril 1864** ; fille de **HUBART Jean Jacques**
 [Houilleur ; ° vers 1810] et de **DASOUL Anne Joseph** [Ménagère ; °
 vers 1804]

1768
 Mariage de
 Désiré
 d'Haese
 avec Marie-Jeanne
 Hubart.

L'an mil huit cent cinquante huit, le vingt quatre du mois de juin, à sept heures du matin, pardevant nous Sous-maire Officier public de l'état civil de la commune de Hons, canton de Hollogne aux pievres, arrondissement et province de Liège, sont comparus en notre maison commune et publiquement: Désiré d'Haese, houilleur, âgé de vingt cinq ans, dix mois, dix neuf jours domicilié en cette commune, né à Wuygere le cinq août mil huit cent trente deux, ainsi qu'il conste de l'extrait de son acte de naissance délivré par Depelchin, Officier de l'état civil de ladite commune de Wuygere, fils majeur légitime de l'manuel d'Haese, houilleur, âgé de soixante ans, et de Rosalie Depuyfere, minagère, âgée de cinquante quatre ans, tous deux domiciliés en cette commune, ici présents et consentants, lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations sur la milice conformément au vœu de la loi du 3 Janvier 1817.

M. Marie-Jeanne Hubart, journalière, âgée de vingt un ans, onze mois, dix huit jours, domiciliée en cette commune, y née le six du mois de juillet mil huit cent quarante six, ce qui est constaté par l'extrait de son acte de naissance délivré par nous le douze de ce mois, fille majeure légitime de Jean-Jacques Hubart, houilleur, âgé de quarante huit ans, et de Anne-Joseph Dasoul, minagère, âgée de cinquante quatre ans, tous deux domiciliés en cette commune, ici présents et consentants, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les dimanches trois et vingt jour courant, à dix heures du matin, aucun opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture des articles de la loi sus mentionnés et du chapitre VI du code civil intitulé du mariage, nous avons donné acte au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Désiré d'Haese et Marie-Jeanne Hubart sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Henri Dasoul, majeur, âgé de soixante deux ans, oncle de la nouvelle épouse, de Hubert Legrand, houilleur, âgé de trente ans de Jean-Joseph Antoine, houilleur, âgé de trente ans, et de Lambert Pucour, sacristain, âgé de quarante quatre ans, ces trois derniers non parents et parties contractantes, tous les quatre domiciliés à Hons, et après lecture du présent acte, les quatre témoins ont signé avec nous, tous les autres ont dit oui ou le savaient fait.

H Dasoul

Hubert Legrand
 Jean Joseph Antoine
 L. du sceau

J. Gerard

X2. Flémalle-Haute 27 mai 1865 avec HUBART Elisabeth (Journalière (1864, 1865), ménagère (1889); ° Mons-lez-Liège 01 octobre 1842 [18421001-001-HUB]; + Flémalle-Haute 20 septembre 1897 ; fille de HUBART Jacques [Houilleur] et de DASOUL Anne Joseph [+ Mons 15 décembre 1858])

N°4
 Mariage
 Hubart
 Elisabeth
 Le 27 mai

L'an mil huit cent soixante cinq le vingt sept du mois de
 mai, à trois heures de relevé, par devant nous Pierre Joseph
 Guéron, bailli maître officier de l'état civil de la commune de
 Flémalle Haute, Canton de Thellouze aux provinces, arrondissement
 de Dinant et Province de Liège, soit comparant en sa robe maison commune
 et publiquement, l'Épouse Elisabeth, haitième aînée de
 Hubart
 Elisabeth
 Le 27 mai
 née dans une commune de l'arrondissement de Dinant, le
 vingt sept du mois de mai mil huit cent quarante deux, comme il est constaté par
 l'extrait de son acte de naissance de l'année, délivré par le
 greffier du Tribunal civil de Liège et légalisé par le Président du
 Tribunal susdit le six avril dernier, majeur, fils légitime de
 Emmanuel E. Haës, sans profession et de Rosalie Desjussieu
 ménagère son épouse, domiciliés à Mons, en présence et consentants
 et veuf de Marie Jeanne Hubart, née en cette commune le
 vingt neuf avril mil huit cent soixante quatre, ainsi qu'il
 résulte de l'extrait de son acte de décès de l'année, délivré par
 nous sous signé le vingt six avril dernier. Lequel a justifié
 d'avoir satisfait à ses obligations sur la vieillesse conformément



au vu de la loi du 8 janvier 1817. Et 122500
2^e Hubart Elisabeth, sa belle-sœur, journalière
âgée de vingt deux ans sept mois, domiciliée en cette
commune et co-devant à Neuf, où elle est née le premier
octobre mil huit cent quarante deux, majeure, fille
licite de Jacques Hubart, bouillier domicilié à
Neuf, ici présent et consentant, et de Anne Joseph
Labbal, son épouse, décédée à Neuf le quinze décembre
mil huit cent cinquante huit, le tout comme il est
constaté par les extraits d'actes de naissance et de décès
ci-dessus, délivrés par le Bourgmestre officier de l'état-civil
de ladite Commune de Neuf le quatre mars de la présente
année. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux, en suite de la dispense
qu'ils ont obtenu de Sa Majesté le vingt courant et
dont ils reproduisent une expédition qui restera annexée
au présent. Les publications voulues par la loi ayant
été faites en cette commune et en la Commune de Neuf
les dimanches neuf et seize avril dernier à dix heures du
matin ainsi qu'il conste de notre registre aux publications
et du certificat de non-opposition délivré le dix neuf
avril dernier par le Bourgmestre officier de l'état-civil de la
commune de Neuf à aucune opposition audit mariage
au nous ayant été signifié, l'aidant droit à leur requête
après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées
et du Chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage
au nous ayant été signifié, l'aidant droit à leur requête
après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées
et du Chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage
Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se
joindre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, nous déclarons
au nom de la loi que D^{ns} Louis Désiré et Hubart
Elisabeth sont unis par le mariage. Et aussitôt lesdits
époux nous ont déclaré qu'il était né d'eux le seize avril
dernier, un enfant du sexe masculin déjà reconnu inscrit le

lendemain sur les registres de l'état civil de cette commune
 sont les noms et prénoms de D'Haese Henri Joseph, lequel enfant
 est reconnu pour être leur fils légitime. Et tout quoi nous
 avons dressé acte en présence de Louis Liéu, forgeron agé de
 trente un ans, de Guillaume Nica, ouvrier mineur agé de
 quarante ans, de Louis Pagnant, ouvrier mineur agé de vingt
 neuf ans et de François Paris Alphonse Dargent arpenteur
 agé de vingt sept ans, tous les quatre domiciliés en cette
 commune et non parents des époux, et après lecture du
 présent acte, l'épouse, le premier et le dernier témoins ont
 signé avec nous sans l'époux et les autres comparants qui
 ont déclaré ne savoir le faire.
 Elisabeth Haese
 H. J. Liéu
 W. Nica
 L. Pagnant
 F. Paris Alphonse Dargent

+ Flémalle-Haute 21 juillet 1890 (acte 49)

N° 49
 DÉCÈS
 de
 Désiré D'haese
 le 21 juillet

13
 L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT dix le vingt unième jour du mois de
 juillet à quatre heures de relevé pardevant nous Victor Bailly
 Maire, officier public de l'état civil de la commune
 de Flémalle Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de
 Liège ont comparus Louis D'haese, ouvrier mineur agé de vingt
 trois ans, domicilié en cette commune et Hubert Pirotte
 ouvrier mineur agé de vingt cinq ans, domicilié à Pecoret
 le premier fils du défunt ci-après dénommé
 lesquels nous ont déclaré que au midi à neuf heures
 du matin est décédé en cette commune, au 21 et domiciliés
 Désiré D'haese, ouvrier mineur agé de cinquante sept ans
 sans état, né à Wingene et domicilié en cette commune
 d'abord en premières noces de Marie Jeanne Hubart, épouse de
 Hubert Hubart, mineur, fils de défunt Emmanuel
 D'haese et de Rosalie D'haese

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont
 déclaré ne savoir signer
 V. Bailly

Volume 2
 Folio 311
 Case 1
 du Registre de population.

Il a habité : Rue Boimont, 273 ; Rue Damzelles, 456.

- HAESE (d') Marie Thérèse ou DAES Marie Thérèse [18350526-001-DHA] Servante

° Wingene ou Wyngene (Flandre occidentale) ou Wellen 26 mai 1835

X1. Flémalle-Haute 10 septembre 1854 (acte 12) avec DAMRY Lambert Joseph (Houilleur (1854) ; ° Souxhon/Mons 20 mars 1829 [18290320-001-DAM]; + Flémalle-Grande 31 décembre 1879 ; fils de DAMRY François [Houilleur] et de HUBART Marguerite [Ménagère] – tous deux domiciliés à Souxhon). Ils ont 3 enfants.

N^o 12
Mariage
 Entre
 Lambert Joseph Damry
 Et
 Marie Thérèse D'haese
 Le 10 septembre 1854.

San mil huit cent cinquante quatre le six Du mois de septembre à trois heures
 après midi, pardevant nous Nicolas François Liberton icherme, officier de
 l'état civil de la commune de Flémalle-Haute, canton de Kollegue-mez-pieues
 arrondissement et province de Liège, dont l'empresse sur notre maison commune
 et publiquement: Damry, Lambert Joseph, houilleur, âgé de vingt
 cinq ans cinq mois, domicilié à Souxhon commune de Mons, y né le vingt mars
 mil huit cent vingt neuf, comme il est constaté par l'acte de son acte de
 naissance Delivré par le Douvregueste officier de l'état civil de la commune de Mons
 le vingt six août mil huit cent cinquante quatre, fils majeur légitime de
 François Damry, houilleur et de Marguerite Hubart, ménagère, tous les
 deux domiciliés au dit Souxhon commune de Mons, ici présents et consentants.
 Lequel a justifié Du mariage de ses obligations avec la suite de
 conformément au vœu de la loi Du 8 janvier 1847.
 Et D'haese Marie Thérèse, servante, âgée de six neuf ans trois
 mois, domiciliée en cette commune, née à Wyngene arrondissement judiciaire
 de Bruges province de la flamande occidentale le vingt six mai mil huit cent
 trente cinq, comme il est constaté par l'acte de son acte de naissance
 trente cinq, comme il est constaté par l'acte de son acte de naissance
 Delivré par l'officier de l'état civil de la dit commune de Wyngene,
 légalisé par le président du tribunal de première instance de
 Bruges le vingt huit août mil huit cent cinquante quatre,
 fille mineure légitime de Emmanuel D'haese (charpentier) et de
 Rosalie Depeyere, ménagère, tous les deux domiciliés en cette commune
 ici présents et consentants, Les quels nous ont requis de présider à
 la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été
 faites en cette commune les dimanches vingt sept août dernier et trois
 septembre courant aux dix heures du matin, et en la commune de Mons
 les mêmes dimanches aux mêmes heures, comme il conste de notre registre
 des publications et Du certificat de non opposition Delivré par l'officier
 de l'état civil de la commune de Mons le six septembre, présent mois
 enregistré à Seraing le même jour. Aucune opposition au dit mariage
 ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir
 donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et Du chapitre VI Du titre

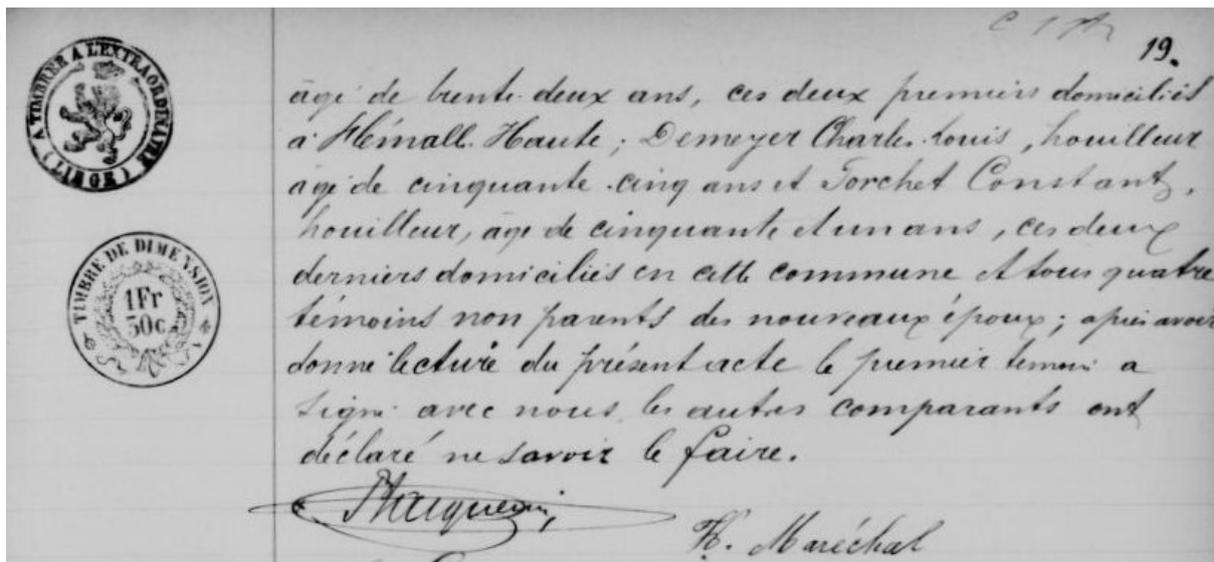
Donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et Dictes pages VI Du titre
 Du Code civil intitulé du mariage nous avons demandé au futur époux
 et à la future épouse s'ils veulent se marier pour mari et pour femme: chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Déclarons au nom
 de la loi que Lambert Joseph Camry, et Marie Thérèse Dhaese-
 sont unis par le mariage, et tout ceci nous avons dressé acte en présence de
 De Noël Wéron, houilleur, âgé de trente deux ans, beau frère de l'époux,
 De 42001 Dhaese, houilleur, âgé de vingt cinq ans, frère de l'épouse,
 De Léonard Joseph Antoine Bollen, serrurier, âgé de trente huit ans, et de
 Hubert Joseph Loeu forgeron âgé de trente ans, tous les quatre domiciliés
 en cette commune et après lecture du présent acte, l'épouse, le père de
 l'épouse et les deux derniers témoins ont signé avec nous sans les
 autres comparants et témoins qui ont déclaré ne savoir le faire.
 Marie Thase lemanuel Dhaese
 H. J. Loeu L. A. Bollen M. J. LeBouton

X2. [Flémalle-Grande 08 avril 1882](#) (acte 18) avec **GILISSEN** Jean
 (Charpentier des houillères ; ° Hoesselt (Limbourg) 02 janvier 1853 ;
 fils de **GILISSEN** Guillaume [+ [Holloigne-aux-Pierres 15 avril 1870](#)] et
 de **BASTIAENS** Anne Catherine [+ [Holloigne-aux-Pierres 23 février
 1862](#)])

N° 18
Mariage de
Gilissen, Jean
et
Thaese, Marie Thérèse
du 8 avril.

L'an mil huit cent quatre vingt deux
le huitième jour du mois d'avril à cinq heures et
demi du soir par devant nous Pierre Jacquemier
Bourgmestre, officier public de l'état civil de la commune
de Stenalt Grande, canton de Holloque, aux Pierres
arrondissement et province de Liège sont comparus
en notre maison commune et publiquement :
Gilissen Jean, Charpentier, domicilié en
cette commune, né à Hoesselt, province de Limbourg
le deux janvier mil huit cent cinquante trois,
fils majeur et légitime de Gilissen Guillaume,
décédé à Holloque aux Pierres le quinze avril mil
huit cent septante et de Bastiaens Anne Cathérine,
décédée au dit Holloque le vingt trois février mil
huit cent soixante deux, nous avons reçu la
déclaration sermentelle du dit futur ainsi que celle
des quatre témoins ci après dénommés, que ses
aïeuls et aïeules sont aussi décédés sans que
l'on connaisse le lieu de leur dernier domicile ni
la date de leur décès, lequel a justifié d'avoir
satisfait à ses obligations sur la milice
nationale, et : Thaese, Marie Thérèse
nationale, et : Thaese, Marie Thérèse
ménagère, domiciliée en cette commune, née à
Wyngeve (Nandru Occidentale) le vingt six mai
mil huit cent trent cinq, fille majeure et légitime
de Thaese Emanuel, décédé à Mons (Jéze)

Le douze avrit mil huit cent septante. Cinq
et de Depypere Rosalie, décédé au dit Honn le
quatorze octobre mil huit cent septante. Sept
nous avons aussi reçu la déclaration sermentelle
de la dite future ainsi que celle de quatre témoins
C. après dénommés qui ses aïeuls et aïeules sont
aussi décédés sans que l'on connaisse le lieu de
leur dernier domicile ni la date de leur décès et
que les actes de décès qu'elle a fournis sont
véritablement ceux de ses père et mère malgré
la différence de l'orthographe de noms;
la dite future est veuve de Lamry Lambert
Joseph, décédé en cette commune le huit et un
décembre mil huit cent septante neuf; lequels
nous ont requis de procéder à la célébration du
mariage projeté entre eux et dont les publica-
tions ont été faites suivant la loi en cette commune
les dimanches vingt mars dernier et deux avrit
courant; aucune opposition au dit mariage ne
nous ayant été signifiée et faisant droit à
leur réquisition, après avoir donné lecture de
leur réquisition, après avoir donné lecture de
toutes les pièces C. dessus mentionnées annexées
au présent acte ainsi que du Chapitre II du titre
du code civil intitulé: Du Mariage, nous
avons demandé au futur époux et à la future
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme, chacun d'eux ayant répondu se pa-
rément et affirmativement, nous déclarons
au nom de la loi que Lelissen Jean et
D'haese Marie-Thérèse sont unis par le
mariage. De tout quoi nous avons dressé acte
en présence de Marichal Henri; houvillout
agé de trente huit ans et Maisie Jean. houvillout



+ Flémalle-Haute 16 décembre 1910 à 75 ans

Ils sont venus du Limbourg, de Wellen probablement (?)

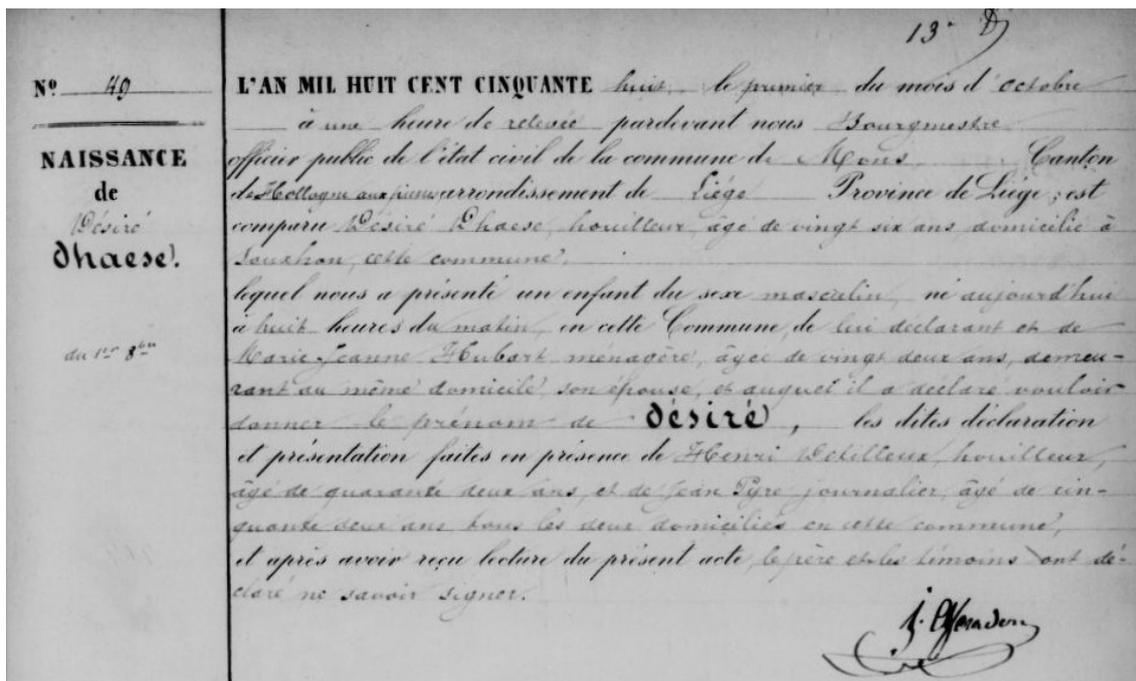
Elle est partie pour Seraing en 1882 et est revenue à Flémalle-Haute en 1906. Il a habité : Rue du Moulin (FH) ; Rue des Champs, 216 et Souxhon, 21 (FG – entre 1866-1880).

3. Enfants de Désiré (X1. HUBART Marie-Jeanne ; X2. HUBART Elisabeth) :

(Voir en 2)

- [X1] DHAESE Désiré [18581001-001-DHA]

° Mons-lez-Liège 01 octobre 1858 (acte 49)



+ Flémalle-Haute 09 octobre 1868 (acte 27)

N° 87
DÉCÈS
de
Desiré D'haese
le 9 octobre

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE huit le neuf du mois
d'octobre à sept heures du soir pardevant nous *Joseph* Baugmeister
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute Canton
de *Hollogne-aux-pièces* arrondissement de Liège Province de
Liège sont comparus *Desiré D'haese*, âgé de trente
six ans, père au défunt et *Bartolomé Collette*, cabaretier
âgé de septante-un ans et tous les deux domiciliés en
cette commune
lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui à onze heures
du matin *Desiré D'haese*, né le premier octobre mil
huit cent cinquante huit, fils au premier comparant et de
Marijeanne Hubart, veuve, cabaretier et vivait au hameau
des *Ornières* en cette commune
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants. Ils ont
déclaré ne savoir signer
H. Hubert, sc. Greffier

- [X1] HAESE (d') Jacques [18601029-001-HAE]

° Flémalle-Haute 29 octobre 1860 (acte 43)

N° 43
NAISSANCE
de
Jacques
D'haese
le 29th 1860

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE le vingt-neuf du mois d'octobre
à cinq heures du soir pardevant nous *Pierre Joseph* Gicrin Baugmeister
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute Canton
de *Hollogne-aux-pièces* arrondissement de Liège Province de Liège est
comparu *Desiré D'Haese*, honnête, âgé de vingt-huit ans,
domicilié à Flémalle-Haute, rue Beumont,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui
à six heures du matin en cette commune de lui déclarant et de
Marijeanne Hubart, ménagère, âgée de vingt-quatre ans, domiciliée
avec lui, son épouse, laquelle enfant il a déclaré vouloir donner les
prénoms de Jacques
les dites déclaration
et présentation faites en présence de *Leonard Joseph Antoine* Bellin secrétaire
communal, âgé de quarante-quatre ans, et de *Hubert* Dargout clerc-sacristain
âgé de vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés à Flémalle-Haute
et après avoir reçu lecture du présent acte les témoins ont signé avec nous
sans le comparant qui a déclaré ne savoir signer
L. Bellin *Hubert Dargout* *M. Guerin*

X Flémalle-Haute 19 mars 1887 (acte 10) avec **CHABOT** Victorine
 (Ménagère ; ° Flémalle-Grande 27 mai 1858 [18580527-001-CHA];
 fille de **CHABOT** Ferdinand Joseph [+ Flémalle-Haute 04 mars 1885]
 et de **GENOT** Marie Victoire [Ménagère ; ° vers 1818])

Le au mil huit cent quatre vingt sept, le dix neuvième jour
 du mois de Mars, à six heures de son pardevant nous Jules
 Bailly, Notaire public, officier public de l'état civil de la Commune
 de Flémalle-Haute, arrondissement de Province de Liège, sans
 empêchement en notre maison commune et publiquement :

1^{er} Jacques D'haese, sur son mariage âgé de vingt six ans
 quatre mois, domicilié en cette Commune, y né le vingt neuf
 octobre mil huit cent soixante, majeur, fils légitime de
 Polix D'haese, sur son mariage âgé de cinquante cinq ans,
 aussi domicilié en cette Commune, ici présent et consentant, et
 de Marie Jeanne Hubart, veuve en cette Commune le vingt
 neuf avril mil huit cent soixante quatre, aussi qu'il compte
 des entrées ci-dessus de leurs actes de naissance et de décès,
 lequel a justifié de l'accomplissement de ses obligations sur
 le mariage par la production d'un certificat ci-dessus d'être
 par Monsieur le Maire en son de la Province, et

2^e Victorine Chabot, mineure âgée de vingt huit ans
 neuf mois, domiciliée en cette Commune, née à Flémalle-Grande
 le vingt sept mai mil huit cent cinquante huit, majeure
 fille légitime de Ferdinand Joseph Chabot, veuve en cette
 Commune le quatre ans mil huit cent quatre vingt cinq
 ainsi qu'il compte des entrées ci-dessus de leurs actes de
 naissance et de décès et de Marie Victoire Genot, mineure
 âgée de soixante neuf ans, aussi domiciliée en cette Commune
 ici présente et consentante. Lesquels sont antérieurs avoir
 fait aucun contrat de mariage et nous ont requis de procéder
 à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les
 publications ont été faites en cette Commune les dimanche
 six et treize mars courant, l'une et l'autre à dix heures du
 matin, suivant la loi, ainsi qu'il compte de nos registres

1Fr
 50c

N^o 10

Mariage entre
 Jacques D'haese
 et
 Victorine Chabot
 le 19 Mars

publiées ont été faites en cette Communauté les dimanche
 six et treize mars courant, l'une et l'autre à dix heures du
 matin, suivant la loi, avec dépôt de notre registre
 aux actes de publication. Aucune opposition à ce mariage ne
 nous ayant été signifiée, faitant droit à leur requête
 après avoir donné lecture des pièces et debbes mentionnés
 et du Chapitre VI titre V du code civil intitulé: Des mariage
 nous avons donné successivement aux futurs époux et à
 veulent de prendre pour mari et pour femme. Et nous
 et nous ayant répondu séparément et affirmativement nous
 et il avons au nom de la loi que Jacques D'haese et
 Victorine Chabot sont unis par le mariage. De
 haut quel nous avons dressé acte en présence de

Jules Chabot, machiniste âgé de trente cinq ans domicilié à
 Jemeppe, frère de l'épouse de Henri D'haese, mineur
 âgé de vingt deux ans, frère de l'époux de Jean Goffin âgé de
 vingt six ans, domiciliés tous deux en cette Communauté
 et de Denonni Heubkin, ouvrier mineur âgé de trente un ans
 domicilié à Flémalle Grande; les deux derniers non parents des
 époux et après lecture du présent acte les époux et les quatre
 témoins ont signé avec nous sans les autres comparants qui
 ont déclaré ne savoir le faire.

D'haese Jacques Henri D'haese
 Chabot Victorine Goffin Jean
 Jules Chabot
 Denonni Heubkin

V. Malle

- [X1] HAESE (d') Ernest [18620811-001-HAE]
 Ouvrier mineur (1881)

° Flémalle-Haute 11 août 1862 (acte 32)

N° 38

NAISSANCE
de
Ernest
D. Haese
Le 11 août 1882

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE-Deuxième année du mois d'août,
à cinq heures du soir, pardevant nous Pierre Joseph Guerin, Procureur
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute, Canton
de Hollogne-aux-pierres, arrondissement de Liège, Province de Liège, est
comparu (Bisire) D. Haese, bûcheron, âgé de trente ans Domicilié
en cette commune,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui
à une heure du matin en cette commune de lui déclarant et de marié
Jeanne Hubert, ménagère, âgée de vingt six ans, Domiciliée avec
lui, son épouse, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms
De Ernest
les dites déclaration
et présentation faites en présence de Leonard Joseph Antoine Pellin, Secrétaire
Communal âgé de quarante six ans, et de Lambert Dargent, organiste
âgé de soixante six ans, tous les deux Domiciliés en cette commune,
et après avoir reçu lecture du présent acte Les témoins ont signé avec
nous sans le comparant qui a déclaré ne savoir le faire.

Pellin L. Dargent Guerin

+ Flémalle-Haute 04 mars 1881 (acte 21) - célibataire

N° 21

DÉCÈS
de

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT sur le quatrième jour du mois de
Mars à six heures du soir pardevant nous Victor Bailly
Procureur officier public de l'état civil de la commune de Cluville Haute
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont
comparus D. Haese Bisire Jouvain menuisier âgé de quarante
neuf ans et Domet Feolphe, garde magasin âgé de quarante
quatre ans, Domiciliés en cette commune, le premier marié et
le second veuf des défunt ci-après dénommé
lesquels nous ont déclaré que aux onze heures à deux heures
de midi est décédé en cette commune, rue de Demouzelles
D. Haese Ernest, menuisier menuisier âgé de dix huit ans
sept mois, né et domicilié en cette commune, célibataire
fils du premier comparant et de Hubert Marie Jeanne
son épouse, veuf.

Ernest D. Haese
le 4 Mars

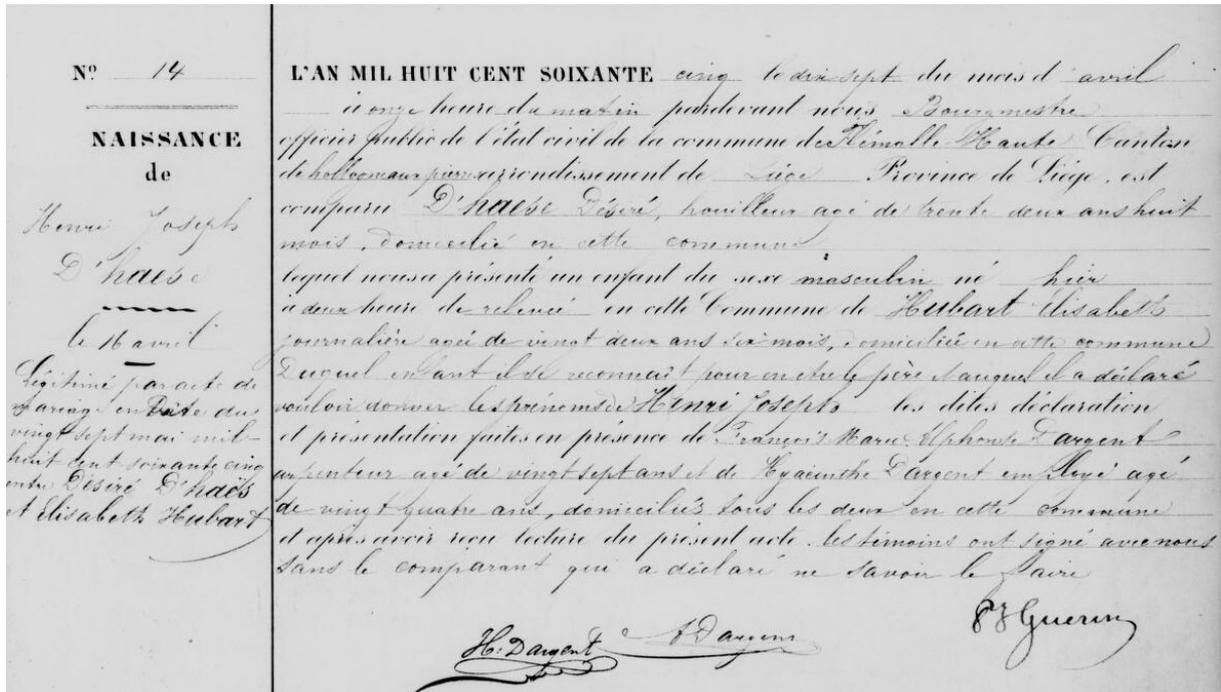
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, le second a signé
avec nous sans le premier qui a déclaré ne savoir le faire.

D. Domet V. Bailly

- [X2] HAESE (d') Henri Joseph ou HAËSE (d') Henri Joseph [18650416-001-HAE]

Mancœuvre (1889)

° Flémalle-Haute 16 avril 1865 (acte 14) (légitimé par le mariage de ses parents en 1865)

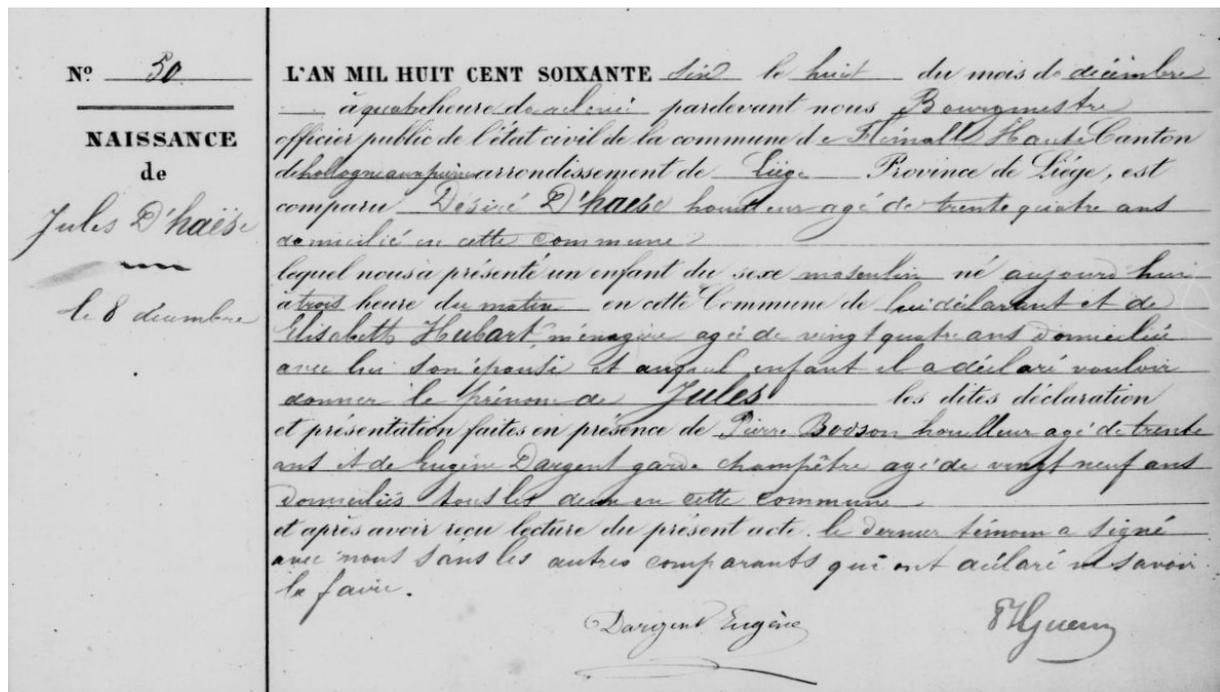


+ Après 19 mars 1887 (témoin du mariage de son frère Jacques)

- [X2] HAËSE (d') Jules ou HAËS (d') Jules ou HAES (d') Jules
[18661208-001-HAE]

Suit en 7 - Houilleur (1896), ouvrier mineur (1896)

° Flémalle-Haute 08 décembre 1866 (acte 50)



X Flémalle-Haute 25 avril 1896 (acte 8) avec PHILIPPY Louise
Thérèse Clémentine (Couturière ; ° Flémalle-Haute 10 mars
1875 [18750310-001-PHI]; fille de PHILIPPY François Joseph
[Aiguilleur au chemin de fer ; ° vers 1844] et de CROVIN Marie
Louise Anne Joseph [Ménagère ; ° vers 1855])

Mariage de

Jules D'haes
et
Louise Thérèse
Clementine Philippoy
le 23 avril

L'an mil huit cent quatre-vingt seize le vingt cinqième jour du mois
d'Avril à sept heures du Soir par devant Nous Victor Wally
Notaire

officier public de l'état civil de la commune de Flouville Haute
arrondissement et province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune
1^o Jules D'haes, ouvrier mineur âgé de vingt neuf
ans quatre mois, né en cette commune le huit décembre
mil huit cent soixante six

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié
en cette commune, fils majeur et légitime de Désiré
D'haes, né en cette commune le vingt six juillet mil
huit cent quarante, comme il est constaté par l'extrait
de son acte de naissance, et de Elisabeth Habert
mariée en son acte de naissance, née et domiciliée en
cette commune, en présents et consentants

Et 2^o Louise Thérèse Clementine Philippoy
couturière âgée de vingt un ans six mois, née en cette commune
le dix sept mil huit cent septante cinq
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée

Et 2^o Louise Thérèse Clementine Philippoy
couturière âgée de vingt un ans six mois, née en cette commune
le dix sept mil huit cent septante cinq
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée
en cette commune, fille majeure et légitime de François
Joseph Philippoy, ouvrier en charbon de fer âgé de
cinq cents deux ans et de Marie Louise Jeanne Joseph Brovier
mariée en son acte de naissance, née et domiciliée en cette
commune, en présents et consentants

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et
dont la publication a été faite en cette commune le dimanche deux
sept courant, ainsi qu'il résulte de notre registre aux dates
de publication

Le futur époux étant âgé de vingt neuf ans est dispensé de fournir la preuve
qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat
de M. le Gouverneur.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jules D'haes & Louise Chiese Clementine Philippy sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : négativement

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés :

1° Jacques D'haes âgé de huitvingt ans
 profession de ouvrier menuisier domicilié à Flémalle Haute

2° Louis D'haes âgé de vingt huit ans
 profession de ouvrier menuisier domicilié à Flémalle Haute

3° Henri D'haes âgé de vingt un ans
 profession de oucheur domicilié à Flémalle Haute

4° Nicolas Pagnoul âgé de huit ans
 profession de ouvrier menuisier domicilié à Flémalle Haute

Lesquels, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte les époux et les autres comparants ont signé avec nous

Jules D'haes D'haes Jacques
Philippy Clementine
Elisabeth Hubert D'haes Henri
Philippy D'haes Louis
Louise Lévi Vin Pagnoul Nicolas V. Wailey

- [X2] HAËSE (d') Louis ou HAESE (d') Louis [18680208-001-HAE]
 Suit en 8

° Flémalle-Haute 08 février 1868 (acte 8)

N° 8

NAISSANCE
de
Louis D'haise
le 8 février

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE huit le neuf du mois de Février
à dix heures du matin pardevant nous Bourgeois et
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle Haute Canton
de Woluweaux par le ressort de Liège Province de Brabant
compain D'haise homme âgé de trente cinq ans
domicilié en cette commune
lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le
neuf jour du matin en cette commune de lui déclarant et de
Elisabeth Hubart, ménagère âgée de vingt cinq ans, son
épouse et seul enfant il a déclaré vouloir donner le
surnom de Loccis
Les dites déclarations et présentations faites en présence de Joseph Guerin
marié âgé de vingt trois ans et de Eugène Largent
garde champêtre âgé de trente ans, domiciliés tous les deux
en cette commune
et après avoir reçu lecture du présent acte les témoins ont signé
avec nous sans le comparant qui a refusé de signer
Guerin
Eugène Largent

X Flémalle-Haute 07 avril 1900 avec FLORKIN Adrienne Marie
Pauline (Servante ; ° Flémalle-Grande 21 juin 1871 [18710621-001-
FLO]); fille de FLORKIN Lambert Joseph [Ouvrier mineur pensionné ;
+ après 07 avril 1900] et de SNORTARD Joséphine [+ après 07 avril
1900])

N° 13

13 FEUILLET

MARIAGE
DE
D'haese
ET
Flozkin



Volume 2

Folio 242

Case 4

du Registre de population.



L'an mil neuf cent, le septième jour du mois d'avril à quatre heures du soir par devant nous Victor Bailly, Bonnegreistre, Officier public de l'Etat-Civil de la commune de Flémalle-Grande arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune Louis D'haese, ouvrier mineur, né à Flémalle-Grande, le huit février mil huit cent soixante huit

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à Flémalle-Grande, fils majeur de Désiré D'haese, décédé à Flémalle-Grande, le vingt un juillet mil huit cent nonante et de Elisabeth Hubert, décédée à Flémalle-Grande, le vingt septembre mil huit cent nonante sept

Et Andrienne Marie Pauline Flozkin, servante, née à Flémalle-Grande, le vingt un juin mil huit cent septante un comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée

Et Andrienne Marie Pauline Flozkin, servante, née à Flémalle-Grande, le vingt un juin mil huit cent septante un comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à Flémalle-Grande, avant, à Flémalle-Grande, fille majeure de Lambert Joseph Flozkin, ouvrier mineur pensionné et de Josephine Mottard, sans profession, domiciliés à Flémalle-Grande, ici présents et consentant au mariage

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite en cette commune, ainsi qu'à Flémalle-Grande, le dimanche, vingt cinq mars mil neuf cent

Le futur époux étant âgé de plus de vingt huit ans, n'a pas fourni la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat de M. le Gouverneur.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « DU MARIAGE »,

1857-1905. Mon V. Elvros-Willems, rue Cathédrale, 41, Liège. — 1000 ex.

nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que :

Louis d'haese et Andrienne Marie Pauline Floekin sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu: négativement

Et à l'instant, les dits époux nous ont déclaré qu'il est né d'eux, un enfant du sexe masculin, né à Flémalle-Grande, le vingt-neuf mai mil huit cent nonante six et inscrit aux actes de naissance de cette commune, dans le nom et prénom de Floekin Alphonse Joseph, qu'ils reconnaissent pour leur enfant légitime.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés :

1 ^o Philippe Bourguignon	âge de quarante quatre ans
profession de <u>ouvrier mineur</u>	domicilié à <u>Mons Croix</u>
2 ^o Félix Graindorge	âge de trente ans
profession de <u>tailleur en cravate</u>	domicilié à <u>Flémalle-Haute</u>
3 ^o Georges Lemaire	âge de quarante huit ans
profession de <u>ouvrier mineur</u>	domicilié à <u>Flémalle-Haute</u>
4 ^o Nicolas Fagnoul	âge de trente quatre ans
profession de <u>ouvrier mineur</u>	domicilié à <u>Flémalle-Haute</u>

Et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants et aux témoins ils ont signé avec nous dans l'épouse et le père et la mère de la dite épouse qui nous ont déclaré ne savoir le faire

Louis d'haese
Bourguignon Philippe
Graindorge Félix
Georges Lemaire
Fagnoul Nicolas

V. Mailey

- [X2] HAËSE (d') Louis ou HAËS (d') Louis [18690521-001-HAE]

° Flémalle-Haute 21 mai 1869 (acte 17)

N° 17
DÉCÈS
 de
 Eva D'haëse
 le 21 mai

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE neuf le vingt deux du mois de Mai à cinq heures du soir pardevant nous Georges Bre officier public de l'état civil de la Commune de Flémalle Haute Canton de Woluwe aux fins circonscription de Liège Province de Liège, sont comparus Désiré D'haës, houilleux agé de trente six ans, père du défunt et Noël Renon, houilleux agé de quarante huit ans, beau frère du défunt; tous les deux domiciliés en cette Commune

lesquels nous ont déclaré que leur deux à neuf heures du soir, Eva D'haëse, houilleux agé de trente neuf ans, est mort, né à Monseigneur et domicilié en cette Commune; fils de Marcuit D'haëse et de Rosalie Gyppeire, conjoints domiciliés à Mont, et neuf de Marianne Renon, est veuve en sa première, rue de la Vergelle en cette Commune

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants. Ils ont dit qu'il ne s'agit de signer.

Georges Bre




- [X2] HAËSE (d') Victor ou HAËS (d') Victor [18700908-001-HAE]

° Flémalle-Haute 08 septembre 1870 (acte 41)

N° 11
NAISSANCE
 de
 Victor D'haëse
 le 8 9/9

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE le neuvième jour du mois de septembre cinq heures du matin pardevant nous Georges Bre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle Haute circonscription judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Désiré D'haës, houilleux agé de trente huit ans, domicilié en cette Commune

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né leur à quatre heures de relevée en cette Commune de leur aïeulard et de Elisabeth Habart, mariages agé de vingt huit ans, son épouse et auquel enfant il a dit qu'il voulait donner le prénom de Victor

lesdites déclaration et présentation faite en présence de Jean Servion garde de nuit agé de soixante trois ans et de Rogge D'argent garde Champêtre agé de trente trois ans domiciliés dans les lieux en cette Commune

et après avoir reçu lecture du présent acte le venant témoin a signé avec nous sans les autres comparants qui ont dit qu'il ne s'agit de faire

Georges Bre *Victor D'haës*

+ Flémalle-Haute 09 décembre 1871 (acte 38) (Décédé aux trixhes)

N° 38
 DÉCÈS
 de
 Victor D'haese
 le 9 1872

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE un le dixième jour du mois de décembre à huit heures du matin pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont comparus Désiré D'haese, bouillieur âgé de trente neuf ans, père du défunt et Jean Joseph Goffin, bouillieur âgé de quarante ans, cousin du défunt, tous les deux domiciliés en cette commune

lesquels nous ont déclaré que hier, neuf courant à quatre heures de relevé Victor D'haese, enfant né en cette commune le huit septembre mil huit cent septante, fils du premier comparant et de Elisabeth Heubart, son épouse est décédé au domicile de ses père et mère, lui dit Créchès aux runes en cette commune

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont déclaré ne savoir signer

M. Hubert de Craemer

- [X2] HAËS (d') Gustave ou HAES (d') Gustave [18720309-001-HAE]

° Flémalle-Haute 09 mars 1872 (acte 11)

N° 11
 NAISSANCE
 de
 Gustave D'haes
 le 9 mars

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE deux le dixième jour du mois de Mars à neuf heures du matin pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Désiré D'haes, ouvrier mineur âgé de trente neuf ans, domicilié en cette commune

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à sept heures du matin en cette commune de lui déclarant et de Elisabeth Heubart, son épouse âgé de vingt neuf ans, son épouse

A aucun enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Gustave

les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Dargent employé âgé de vingt sept ans et de Albert Dargent employé âgé de vingt quatre ans, domiciliés en cette commune

et après avoir reçu lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous, sans le père de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire

L. Dargent et Dargent
 M. Hubert de Craemer

+ Flémalle-Haute 20 mars 1872 (acte 17)

N° 17
DÉCÈS
 de
 Gustave D'haës
 le 20 mars

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE deux^e le vingtième jour du mois de Mars à onze heures du matin pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont comparus Désiré D'haës, ouvrier mineur âgé de trente neuf ans et Joseph Goffin, ouvrier mineur âgé de quarante ans Domiciliés tous les deux en cette Commune, le premier père et le second tuteur de l'enfant ci après dénommé lesquels nous ont déclaré que au jour'hui à cinq heures du matin est décédé en cette commune un des Domiciliés Gustave D'haës enfant né en cette Commune le neuf mars courant, fils du premier comparant et de Elisabeth Hubart, son épouse

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont ~~refusé~~ déclaré ne savoir signer. Approuvés trois mots lithographiés rayés nuls.

M. W. Hubert de Craux



- [X2] HAËS (d') Zénoble Théophile ou HAES (d') Zénoble Théophile [18730313-001-HAE]
 Ouvrier Mineur (1899)

° Flémalle-Haute 13 mars 1873 (acte 20)

N° 20
NAISSANCE
 de
 Zénoble Théophile
 D'haës
 le 13 mars

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE trois le quinziesme jour du mois de Mars à dix heures du matin pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Désiré D'haës, ouvrier âgé de quarante ans, domicilié en cette Commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le treize courant à trois heures de relevée en cette commune et lui déclarant et de Elisabeth Hubart, ménagère âgée de trente ans, son épouse et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Zénoble Théophile

les dites déclaration et présentation faites en présence de Nicolas Joseph Bastien, entrepreneur, âgé de trente deux ans et de Victor Ramal, journalier, âgé de quarante trois ans, domiciliés tous deux en cette Commune

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins le premier témoin a signé avec nous sans les autres comparants qui ont déclaré ne savoir le faire.

M. W. Hubert de Craux

N. J. Bastien

X Flémalle-Haute 07 janvier 1899 (acte 1) avec HEUSKIN Marie Pascaline (° Flémalle-Grande 01 avril 1877 [18770401-001-HEU]); fille

de HEUSKIN Jean Pierre [+ Flémalle-Grande 11 septembre 1893] et de FRANKINET Marie Oda [Ménagère]- cette dernière a refusé de donner son consentement au mariage)

1 FEUILLET

N° 1

MARIAGE
DE
Zénoïde Théophile D'haes
ET
Marie Pascaline Heuskin
le 7 Janvier

Volume _____
Folio _____
Case _____
du Registre de population.

L'an mil huit cent nonante neuf, le septième jour du mois d. Janvier à neuf heures du matin par devant nous
Victor Baily, bourgmestre

Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de *Blinvalle Haute* arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre Maison commune 1° *Zénoïde Théophile D'haes* oursier mineur âgé de vingt ans neuf mois, né en cette Commune le treize mars mil huit cent septante trois, comme il est constaté que l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à *Blinvalle Haute*, fils majeur et légitime de *Béatrice D'haes* et de *Edouard D'haes* le vingt un juillet mil huit cent nonante et de *Elisabeth Hobbart*, née en cette Commune le vingt septembre mil huit cent nonante sept, comme il est constaté par les extraits ci-joints de leurs actes de décès

Et 2° *Marie Pascaline Heuskin*, sans profession âgée de vingt un ans neuf mois née à *Blinvalle Grande* le premier avril mil huit cent septante sept comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à





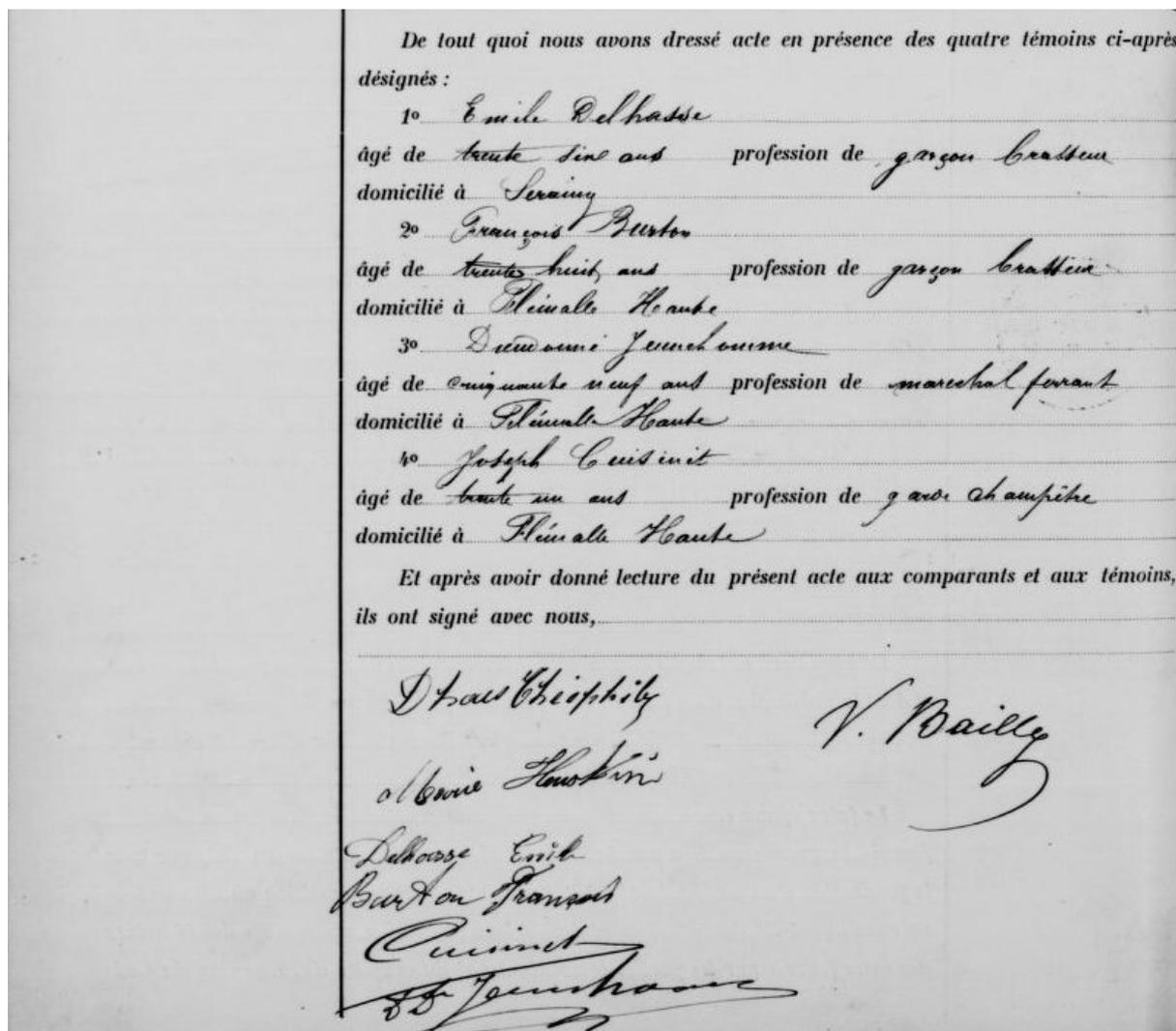
Et 2^e Marie Pascaline Heustkin, sans profession âgée de vingt en ans neuf mois six à Fléville Grande le premier avril mil huit cent septante sept comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à Fléville haute et avant à Fléville Grande, fille majeure légitime de Jean Pierre Heustkin, décédé à Fléville Grande le cinq septembre mil huit cent non ante trois, comme il est constaté par l'acte ci-joint de son acte de décès et de Marie Oda Frankinet, mariée domiciliée à Fléville Grande, laquelle a refusé de donner son consentement au présent mariage comme il est constaté par l'acte respectueux dressé par nous le premier décembre dernier et notifié le sept même mois par l'officier de l'état civil de Fléville Grande à ladite Marie Oda Frankinet. Lesquels pièces resteront annexés au présent acte

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite en cette commune, et à Fléville Grande le six au soir vingt cinq décembre dernier, comme il est porté de notre registre aux actes de publication et de certificat de non opposition ci-joint

Le futur époux étant âgé de moins de vingt huit ans a fourni la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat de M. le Gouverneur. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code

civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que *Zénobe Propriétaire D'haës et Marie Pascaline Heustkin* sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *négative*



- [X2] HAËSE (d') Jean Pierre [[18800511-001-HAE](#)]

° [Flémalle-Haute 11 mai 1880](#) (acte 36)

N° 26

NAISSANCE
de
Jean Pierre
D'haëse
le 11 Mai

L'AN MIL HUIT CENT quatre vingt le troisième jour du mois de
Mai à huit heures du matin pardevant nous Victor Bailly
Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
E. haëse, E. haëse, homme agé de quarante sept ans, domicilié en
cette commune

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier, c'est-à-dire
à onze heures du soir en cette commune et lui déclarant
et M. Hubert Elisabeth, mariés agés de trente sept ans
sans enfants et aucun enfant à déclarer mariés pour
les premiers de Jean Pierre

lesdites déclaration et présentation faites en présence de Edouard Albert
employé agé de trente deux ans et de Duchêne François
bourgmestre agé de cinquante sept ans, domiciliés tant
à eux en cette commune

et après avoir donné lecture du présent acte le premier témoin a signé
avec nous sans les autres comparants qui ont déclaré en savoir
le fait

A. Dargent V. Mailly

+ Flémalle-Haute 22 décembre 1892 (acte 68)

N° 68

DÉCÈS
de
Jean Pierre
D'haëse
le 22 1884

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGt deux le vingt deuxième jour du mois de
Décembre à deux heures de relevée pardevant nous Victor
Bailly Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
de Flémalle-Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de
Liège ont comparu Messrs Joseph D'haëse marchand agé de vingt
sept ans, domicilié en cette commune et Felix Wilkens, homme
agé de trente quatre ans, domicilié à Chetani le premier frère et le
second non parent du défunt et après dénommés
lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui à neuf heures
du matin est décédé en cette commune, rue des dévants dits
Jean Pierre D'haëse, agé de cinquante sept ans, domicilié en cette commune, et si le jour, moi mil huit cent
quatre vingt deux fils de E. haëse, marié E. Elisabeth Hubert

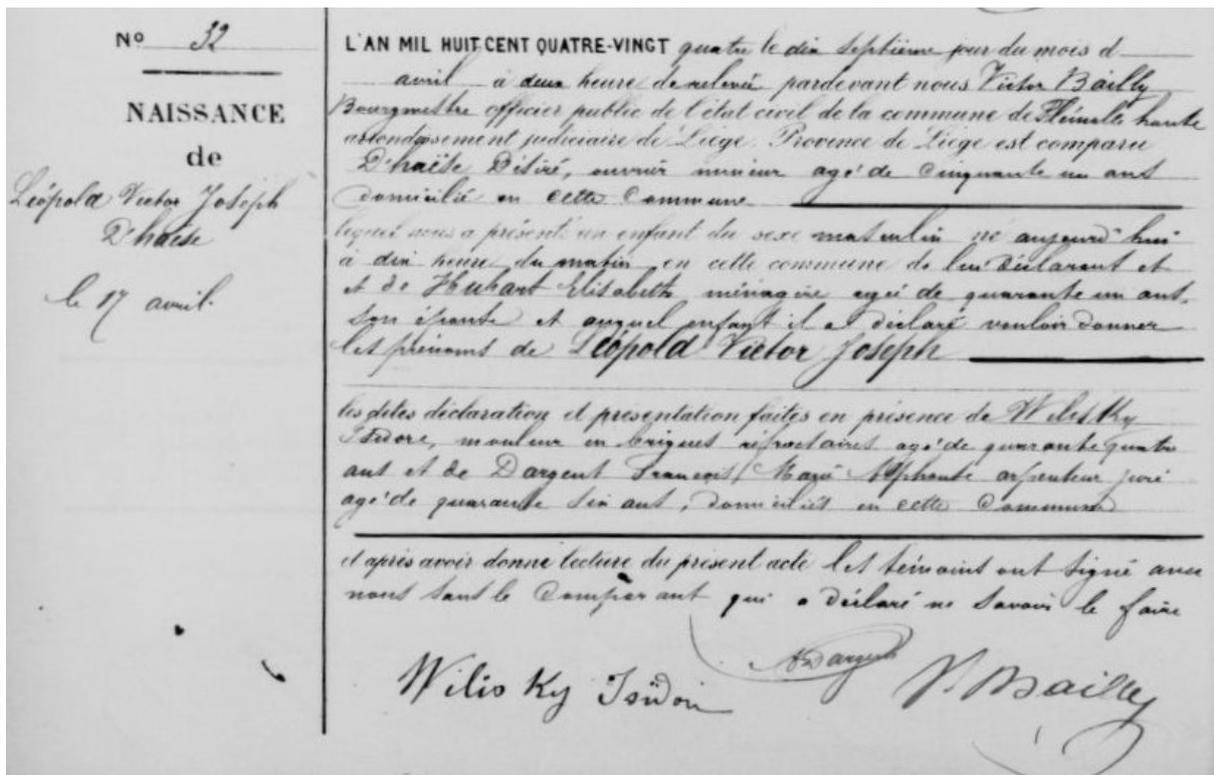
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont
signé avec nous.

D'haëse Henri Felix Wilkens V. Mailly

Volume 2
Folio 242
Case 6
Du Registre de population

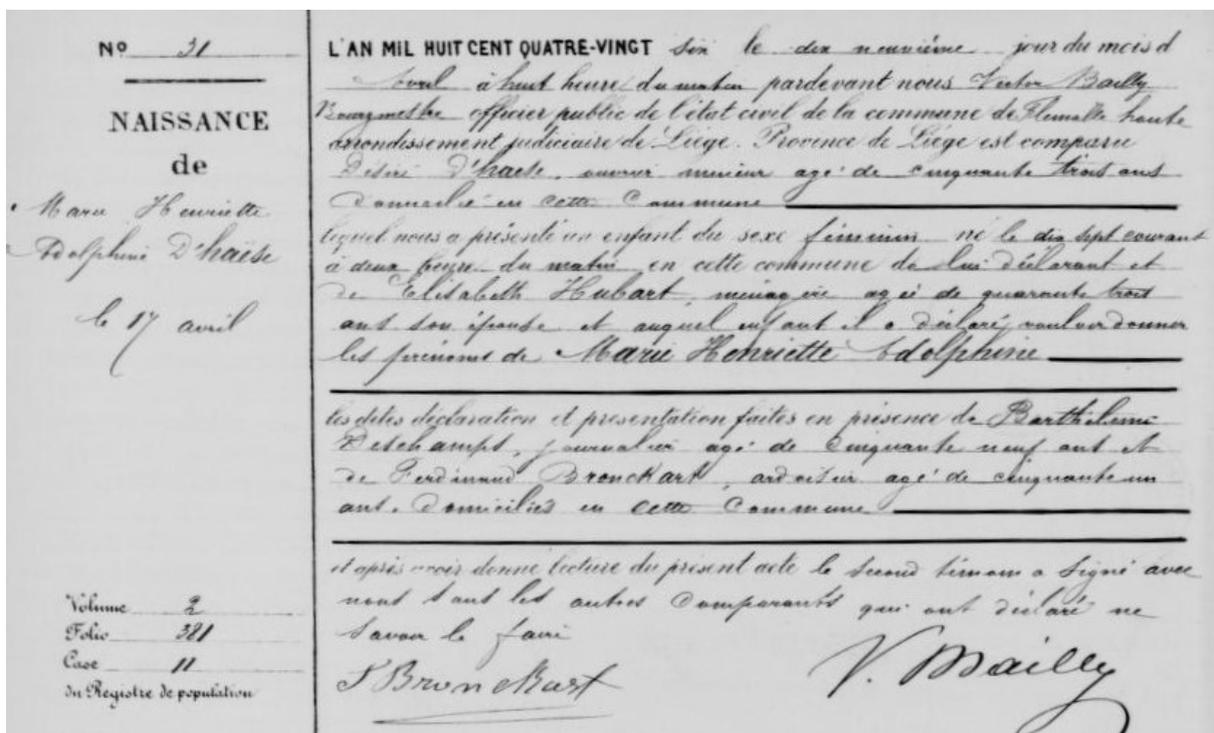
- [X2] HAËSE (d') Léopold Victor Joseph [18840417-001-HAE]

° Flémalle-Haute 17 avril 1884 (acte 32)



- [X2] HAËSE (d') Marie Henriette Adolphine ou HAËSE (d') Marie Henriette Adolphine [18860417-001-HAE]

° Flémalle-Haute 17 avril 1886 (acte 31)



+ Flémalle-Haute 29 septembre 1889 (acte 45) (+ rue des Demoiselles)

N^o 45

DÉCÈS
de
Marie Henriette
Solphère D'haese
Le 29 plu

Volume 2
Folio 381
Case 11
du Registre de population.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT neuf le trentième jour du mois de
Septembre à onze heures du matin pardevant nous Victor Bailly
Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
de Flémalle Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de
Liège sont comparus Henri Joseph D'haese, marié, âgé
de vingt quatre ans et Charles Lebeau, sans profession âgé de
soixante trois ans, domiciliés en cette Commune, le
premier, frère de la défunte ci-après dénommée
lesquels nous ont déclaré que hier vingt neuf septembre à huit heures
du soir est décédée en cette commune, aux dames d'haese
Marie Henriette Solphère D'haese âgée de trois ans
cinq mois, née en cette Commune le dix sept avril mil
huit cent quatre vingt six, fille de Désiré D'haese ouvrier
mineur et de Elisabeth Hubert, mineur, domiciliés
en cette Commune.

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé
avec nous

Henri Joseph D'haese
Ch. Lebeau
V. Bailly

4. Enfants d'Ivo (X KINON) :

(Voir en 2)

- **KINON Rosalie ou HAESE (d') Rosalie** [[18520507-001-HAE](#)]
[[18520507-001-KIN](#)]

° **Flémalle-Haute 07 mai 1852** (acte 44)

N^o 44

Naissance
de
Rosalie Kinon
Le 7 mai 1852

L'an mil huit cent cinquante deux, le huit du mois de mai à cinq
heures du soir pardevant nous Henri Joseph D'haese, Bourgmestre officier
public de l'état civil de la commune de Flémalle Haute canton de
Hollogne-aux-pierres, arrondissement et province de Liège, est comparu
Iron D'haese, houilleur, âgé de vingt deux ans, domicilié en
cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin,
né hier en son domicile à trois heures du matin, de lui déclarant et
de Marie Jeanne Kinon, ménagère, âgée de vingt trois ans, domiciliée
avec lui son épouse, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner
les prénoms de **Rosalie**. Les dites déclarations et présentations
faites en présence de Hubert Joseph Leduc forgeron, âgé de vingt huit
ans, et de Pierre Affin, cultivateur, âgé de trente huit ans tous les deux
domiciliés en cette commune, et après lecture du présent acte, les témoins
ont signé avec nous sans le comparant qui a déclaré ne savoir le faire

H. J. D'haese
H. Leduc
P. Affin

+ Flémalle-Haute 13 mai 1852 (agée de 6 jours - acte 45)

N^o 45
Décès
Rosalie D'haese
Le 13 mai 1852

D. G. Goffin
Le huit cent cinquante deux, le treize Du mois de mai à quatre heures
après midi, par devant nous Henri Joseph Shignesse Bourgmestre, officier
public de l'état civil de la commune de Flémalle haute, Canton de l'Allemagne
- aux-pierres, arrondissement et province de Liège, sont comparus
J'ou D'haese, houviller, âgé de vingt deux ans père de la
d'funte, et Henri Eugène Lagae, Gardo-champêtre, âgé de cinquante
neuf ans, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont
Déclaré que ce jour d'hui à neuf heures du matin, Rosalie D'haese,
sans profession, âgée de six jours, née et domiciliée en cette commune
fille du premier comparant, et de Marie Jeanne Renon, ménagère
âgée de vingt trois ans domiciliée aussi en cette commune
est décédée en la demeure de ses père et mère à Flémalle haute, et après
lecture du présent acte, le second comparant a signé avec nous, sans
le premier qui a Déclaré ne savoir le faire. Lagae

- HAESE (d') Marie [18531016-001-HAE]

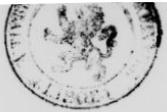
° Flémalle-Haute 16 octobre 1853 (acte 78)

N^o 78
Naissance
Marie D'haese
Le 16 Oct 1853

Le huit cent cinquante trois, le dix sept Du mois d'octobre à midi, par de-
vant nous Henri Joseph Shignesse Bourgmestre, officier public de l'état civil
de la commune de Flémalle haute, Canton de l'Allemagne- aux-pierres, arrondissement
et province de Liège est comparu J'ou D'haese houviller,
âgé de vingt quatre ans et domicilié en cette commune, lequel nous a
présenté son enfant de sexe féminin, né bien et selon domicile à
quatre heures après midi, de lui Déclarant et de Marie Jeanne Renon,
ménagère âgée de vingt cinq ans, domiciliée avec lui, son épouse, et
auprès lequel il a Déclaré vouloir donner les prénoms de Marie.
Les dites Déclaration et présentation faites en présence de Leonard
Joseph autruice Bellin, charreier, âgé de trente sept ans, et de Louis
François Quivelle, Cultivateur, âgé de trente quatre ans, tous les deux domi-
ciliés en cette commune et après lecture du présent acte, les trois
ont signé avec nous sans le comparant qui a Déclaré ne savoir le faire.
Bellin et François Quivelle

X Flémalle-Haute 05 juillet 1872 (acte 10) avec SACRE Pierre Joseph
(Ouvrier mineur (1872), ° Flémalle-Haute 05 juillet 1847 [18470705-

001-SAC]; fils de SACRE Nicolas [+ Flémalle-Haute 11 août 1855] et de JABON Catherine [Ménagère ; + après 05 juillet 1872])



N° 10
Mariage entre
Sacre Pierre Joseph
et
D'haëse Marie

le 5 juillet
le 5 juillet

L'an mil huit cent septante deux, le cinquiesme jour
du mois de juillet à cinq heures de relevé par devant nous
cibevon officier public de l'état-civil de la Commune de
Flémalle haute, arrondissement et Province de Liège, sont
comparus en notre maison commune et publiquement
1^o Sacre Pierre Joseph, survis mineur agé de vingt cinq
ans, domicilié en cette commune, y né le cinq juillet
mil huit cent quarante sept, majeur, fils légitime de
Nicolas Sacre, décédé en cette commune le onze août
mil huit cent cinquante cinq, comme il conste des extraits
ci-joints de leurs actes de naissance et de décès délivrés
par nous soussigné, et de Catherine Jabon, mariée
domiciliée en cette commune, ici présente et consentante
L'avenir a justifié d'avoir satisfait à ses obligations
L'avenir a justifié d'avoir satisfait à ses obligations
sur la milice, conformément au vœu de la loi, et
2^o D'haëse Marie, servante, agée de dix huit ans
huit mois, domiciliée en la Commune de Mont, née en
cette commune le seize octobre mil huit cent cinquante
trois, fille mineure légitime de Yvon D'haëse, décédé
en cette commune le vingt un mai mil huit cent
soixante neuf et de Marie Jeanne Herion, décédée en
la commune de Mont le neuf janvier mil huit cent
soixante neuf, comme il conste des extraits ci-joints
de leurs actes de naissance et de décès, délivrés par nous
soussigné et par l'officier de l'état-civil de ladite commune
de Mont, petite fille de Emmanuel D'haëse, journalier
et de Rosalie Depypré, mariée, conjoints aussi

trois, fille mineure légitime de Jean D'haise, décédé
en cette commune le vingt un mai mil huit cent
soixante neuf et de Marie Jeanne Herion, décédée en
la commune de Homb le neuf janvier mil huit cent
soixante neuf, comme il conste des extraits ci-dessus
de leurs actes de naissance et de décès, délivrés par nous
soussigné A par l'officier de l'état-civil de la commune
de Homb, petite fille de Emmanuel D'haise, pour lui
et de Rosalie Depyperi, mineure, conjoints aussi
domiciliés à Homb, ici présents et consentants. Lesquels
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont les publications ont été faites
en cette commune et en la commune de Homb, les

dernières seize et vingt trois juin dernier à dix heures
du matin suivant la loi, ainsi qu'il conste de notre registre
aux publications et du certificat de non-opposition, délivré
le trois juillet courant par l'officier de l'état-civil de la
commune de Homb. Aucune opposition à ce mariage ne
nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête
après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées
et du Chapitre VI du titre du code civil institué. Du mariage
nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, nous déclarons
au nom de la loi que Sacri Pierre Joseph et D'haise Marie
sont unis par le mariage. De tout quoi nous avons dressé
acte en présence de Julien Floekin, avoué mineur âgé de
trente huit ans, beau père de l'épouse, de Désiré D'haise

trente huit ans, beau père de l'époux, de Désiré D'haese
 veuve mineur âgé de quarante un ans, veuve de l'époux
 de Jean Sacré, veuve mineur âgé de trente ans, père de
 l'époux et de Barthélemy Collette cabaretier âgé de
 septante cinq ans, non parent de l'époux, tous les quatre
 domiciliés en cette Commune et après lecture du présent
 acte l'époux et le premier témoin ont signé avec
 nous sans les autres comparants qui ont déclaré
 ne savoir le faire
 Pierre sacré
 Julien Florbain

- **DHAËSE Désiré** ou **HAES (d') Désiré** [[18560322-001-HAE](#)]
 Suit en 6 - Journalier (1879, 1892)

° **Flémalle-Haute 22 mars 1856** (acte 5)

16. 5
 Acte de Naissance
 de Désiré
 D'haes
 du 22 mars 1856.

Du Vingt Deuxième jour du mois de Mars DE L'AN MIL-HUIT-CENT
 CINQUANTE Six à dix heures du matin
 Acte de Naissance. De Désiré D'haes, fils de Jozef D'haes,
 bouillier, âgé de vingt six ans, et de Marie Anne Steiner, ménagère, âgée
 de vingt sept ans, tous les deux domiciliés à Flémalle haute rue des Triches,

Sur la déclaration faite par le père qui a déclaré que son enfant est né
 aujourd'hui en son domicile vers deux heures du matin
 en présence de Leonard Joseph Antoine Pellin, secrétaire communal, âgé de quarante
 ans, et de Samuel Brantignolle, cultivateur, âgé de trente sept ans, tous les deux
 domiciliés à Flémalle haute.
 Constaté suivant la Loi, en la Maison communale, par nous soussigné Monsieur
Officier de l'Etat civil de la commune de Flémalle haute auquel acte et acte donné lecture
 et a été signé par les témoins avec nous sans le déclarant qui a dit ne savoir
 le faire
 L. Pellin S. Brantignolle P. L. Guerin

X1. **Awirs 21 novembre 1879** (acte 7) avec **MARCHAL Marie Joseph**
 (° **Awirs 16 janvier 1855** [[18550116-001-MAR](#)]; + **Awirs 24 avril**
1892 ; fille de **MARCHAL Jean Joseph** [+ **Awirs 09 octobre 1878**] et
 de **PUFFET Joséphine** [Ménagère ; ° vers 1823 ; + après 21 novembre
 1879])

7^e Mariage
Dhaëse
Desire
et
Marthal
Marie Joseph
Du 29th 9^{bre} 1879

L'an mil-huit cent septante-neuf le vingt et unieme
jour du mois de novembre à quatre heures de relevé
présentant nous Dieudonné Joseph Laurent Bourgmestre
officier de l'état-civil de la commune Des Avoirs canton de
Hollogne aux pierres arrondissement et province de Liège sous
comparus en notre maison commune et publiquement Désiré
Dhaëse journalier âgé de vingt-trois ans, Domicilié à Flémalle-
haute, âgé le vingt-deux mars mil-huit cent cinquante six
moins, fils légitime de ivoy Dhaëse, Dicu à Flémalle-haute
le vingt et un mai mil-huit cent soixante-neuf ainsi qu'il
en conste par les extraits Des actes de naissance et de Dicu
Désiré le vingt-cinq octobre dernier par l'officier de l'état-civil
de Flémalle-haute. Lesquels resteront annexés au présent et de
Marie Anne Ninon Dicu à Mons, province de Liège le vingt
huit janvier mil-huit cent soixante-neuf, ainsi qu'il en
conste par l'extrait de son acte de Dicu Désiré le vingt-cinq
octobre dernier par l'officier de l'état-civil de Mons lequel restera
annexé au présent et petit-fils de Emmanuel Dhaëse Dicu
à Mons le Douze avril mil-huit cent septante-cinq, De
Rosalie Debitta Dicu à Mons le Douze octobre mil-huit



N° 777 bis, pour supplément

à des censures

Le Receveur,

[Signature]

unt septante-sept ainsi qu'il en conste par les extraits Des
 actes De Décès Delivris le vingt-cinq octobre dernier par l'officier
 De l'état-civil De Meuse lesquels resteront annexés au
 présent, De Noël Minon D'ici à Flémalle-haute le premier
 mai mil-huit-cent quarante-trois et De Oda Joseph Britton
 D'ici à Flémalle-haute le vingt-six juillet mil huit-cent
 quarante-huit, ainsi qu'il en conste par les extraits Des actes
 De Décès Delivris le vingt-cinq octobre dernier par l'officier De
 l'état-civil de Flémalle-haute, lesquels resteront annexés
 au présent. lequel a justifié l'avoir satisfait à ses
 obligations envers la milice nationale conformément au
 vœu de la loi Du trois juin mil-huit-cent septante-

Et Marie Joseph Marchal, sans profession, âgé de vingt-
 quatre ans, domicilié en cette commune, y né le seize janvier
 mil-huit-cent cinquante-cinq, majeure fille légitime De Jean
 Joseph Marchal D'ici aux Arrens le neuf octobre mil huit-
 cent septante-huit, ainsi qu'il en conste par les registres De
 l'état-civil De cette commune, Dont les extraits Des actes De
 naissance et De Décès ont été représentés et resteront annexés
 au présent et De Josephine Puffer ménagère âgé de cinquante
 six ans domiciliée en cette commune, ici présente et consentant

Lesquels nous ont requis De procéder à la célébration Du mariage
 projeté entre eux et Dont les publications ont été faites devant
 la principale porte D'entrée De notre maison commune les Dimanches
 neuf et seize novembre mil huit-cent septante-neuf, toutes les deux à dix
 heures Du matin et dans la commune De Flémalle-haute les mêmes
 Dimanches neuf et seize novembre courant. Aucune opposition au
 Dit mariage ne nous ayant été signifiée ni à l'officier De l'état-civil
 De Flémalle-haute comme il conste Du certificat Delivré le Dix-neuf
 novembre courant par l'officier De l'état-civil De Flémalle-haute
 lequel restera annexé au présent, faisant droit à leur
 requête après avoir donné lecture Des pièces ci-dessus mentionnées
 et Du chapitre six Du titre du code civil intitulé du mariage nous

avant demandé au futur époux et à la future épouse s'ils
 veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant
 répondu affirmativement et affirmativement. Déclarons au nom de la
 loi que Desiré Thaçou et Marie Joseph Marchal sont
 unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte en
 présence de Jean Joseph Bronckars instituteur âgé
 de soixante-quatre ans, de Louis Henri Guaindorge cultivateur
 âgé de soixante ans, de Joseph Guaindorge (v. d. m. s. i.) âgé
 de trente ans et de Laurent Pirlot huissier âgé de
 quarante ans, tous les quatre domiciliés aux Awirs
 et aux parents aux époux et après avoir reçu lecture
 du présent acte les quatre témoins ont signé avec nous
 les autres ont déclaré en le savoir faire
 Laurent Pirlot Guaindorge J.
 J. Guaindorge

X2. Awirs 30 novembre 1892 (acte 20) avec **ROSIER** Marie Catherine
 Jeanne² ou **ROSI** Marie Catherine Jeanne (Ménagère ; ° Saint-
 Georges-sur-Meuse 05 septembre 1847 ; fille de **ROSIER** Nicolas [°
 vers 1818] et de **ADAM** Marie Reine [+ Awirs 23 avril 1863])

². Elle était veuve de **GERADON** Jean Joseph (+ Awirs 19 janvier 1889).

N^o 20.

Mariage de:

D^{ns} Haes

Désiré

ou

Rosier

Marie-Catherine

jeune

de 30 ans

L'An Mil-Huit-Cent-Nonante, vers la huitième
jour du mois de Novembre à quatre heures du soir
son de vant nous Mathieu Bernard Echevin parant
fonction d'officier de l'Etat Civil de la Commune de
Berville, Arrondissement Judiciaire et Province de Liège,
ont Comparu publiquement en notre maison Commune,
Désiré D'Haes journalier âgé de l'âge de dix ans, et huit mois, domicilié à Hémalle-Saint-André le vingt-deux Mars Mil-Huit-Cent-vingt
six, comme il est constaté par l'extractif ci-joint de son acte de naissance, fils de J^{ns} D'Haes et de son épouse Marie-Anne Kinson respectivement décédés le vingt et un Mai Mil-Huit-Cent-trente-neuf et le vingt-trois janvier, Mil-Huit-Cent-trente-neuf, veuf de Marie-Joseph Marchal, qu'ici le vingt-quatre avril Mil-Huit-Cent-Nonante-Quatre, le tout, comme il conste des extraits de

ci-joints de leur acte de décès.
 Et Marie-Catherine-Jeanne Poirier, ménagère âgée de quarante
 cinq ans, domiciliée au Arrivo rue à St Georges le Cinq Septembre Mil-
 huit Cent-quarante-sept, Comme il Comte de l'extraire ci-joint de son
 acte de naissance, fille de Nicolas Poirier sans profession âgé de
 septante quatre ans, domicilié en cette Commune, ici présent et Con-
 stant et de son épouse Marie-Reine Adam, d'ici de l'ingt-trois
 avril Mil-huit Cent-trente-trois Comme il est Comte par l'extraire
 ci-joint de son acte de décès, Veuve de Jean-Joseph Gravaux, d'ici
 de dix-neuf Lemouil Mil-huit Cent-quatre-vingt-neuf, Comme
 il est également Comte par l'extraire ci-joint de son acte de décès.
 Les futurs époux et les quatre témoins ci-après dénommés de-
 clarant sous serments qu'il y a identité de personne entre Poirier
 Marie-Catherine-Jeanne et Poirier Marie-Catherine-Jeanne in-
 dite Comme telle à son acte de naissance et à l'acte de décès
 de son épouse ainsi qu'aux actes de publication de mariage et
 au Certificat de non opposition du présent mariage.
 Enquels nous ont requis de procéder à la célébration du ma-
 riage projeté entre eux et dont la publication a été faite en cette
 Commune et à Hémalle, le dimanche l'ingt-trois Novembre
 Courante suivant la loi.

Le futur époux étant âgé de plus de vingt-huit ans et dispensé
 de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires
 en Belgique - Aucune opposition audit mariage ne nous
 ayant été signifiée, faisant droit à leur requête après avoir
 lecture des actes fournis par les parties contractantes et en sa-
 pite dix, titre cinq du Code Civil, intitulé "Du mariage", nous
 avons demandé au futur époux et à la future épouse
 s'ils veulent se prêter pour mari et pour femme; Chacun
 d'eux ayant répondu affirmativement et affirmant
 de déclarer au nom de la loi qu'Odette D'Haes et Marie
 Catherine-Jeanne Poirier sont unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte
en présence de quatre témoins ci-après nommés;
1^{er} Antoine Rosi, Jurveillant agé de
quarante-deux ans; 2^e Paul Pilot sans
profession agé de vingt-six ans; 3^e Joseph
Deffoy, Employé agé de trente-cinq ans,
4^e Modeste Gaudier, Intitulé agé
de quarante ans, tous domiciliés aux Arris
lesquels après qu'il leur a été donné lecture du
présent acte ont signé avec nous à l'exception
des époux et du père de l'épouse qui ont
déclaré n'en savoir rien. —

M. Gaudier
Deffoy

M. Bernard
Pilot Paul
Antoine Rosi

- HAËSE (d') Henri Joseph ou HAËSE (d') Henri Joseph [[18580313-001-HAE](#)]

° Flémalle-Haute 13 mars 1858 (acte 19)

N° 19

NAISSANCE
de
Henri Joseph
D'haese
Le 13 Mars 1878

L'AN MIL HUIT CENT CINQUANTE huit le quatorze du mois de Mars
à deux heures de relevée pardevant nous Pierre Joseph Guerin Bourgmestre
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute (Canton
de Hollogne-aux-pierres, arrondissement de Liège) Province de Liège, est
comparu Ivo D'haese, houblieur, âgé de vingt huit ans, domicilié
en cette commune au hameau de Estrières:
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier
à huit heures du soir en cette commune de Lucie Pectarant et De
Marie Jeanne Ninon, ménagère âgée de vingt-neuf ans domiciliée avec
lui, son épouse, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms
D. Henri Joseph, les dites déclarations
et présentations faites en présence de Leonard Joseph Antoine Bellin, Secrétaire
Communal, âgé de quarante deux ans et de Servais François Wiquell, Cultivateur
âgé de trente-neuf ans tous les deux domiciliés à Flémalle-Haute;
et après avoir reçu lecture du présent acte, les témoins ont signé avec nous
sans le comparant qui a déclaré en savoir le faire.

L. Bellin S. François Wiquell, P. Guerin

+ Flémalle-Haute 16 décembre 1871 (acte 39) (Il est décédé à Aripette, quartier de Flémalle-Haute)

N° 39

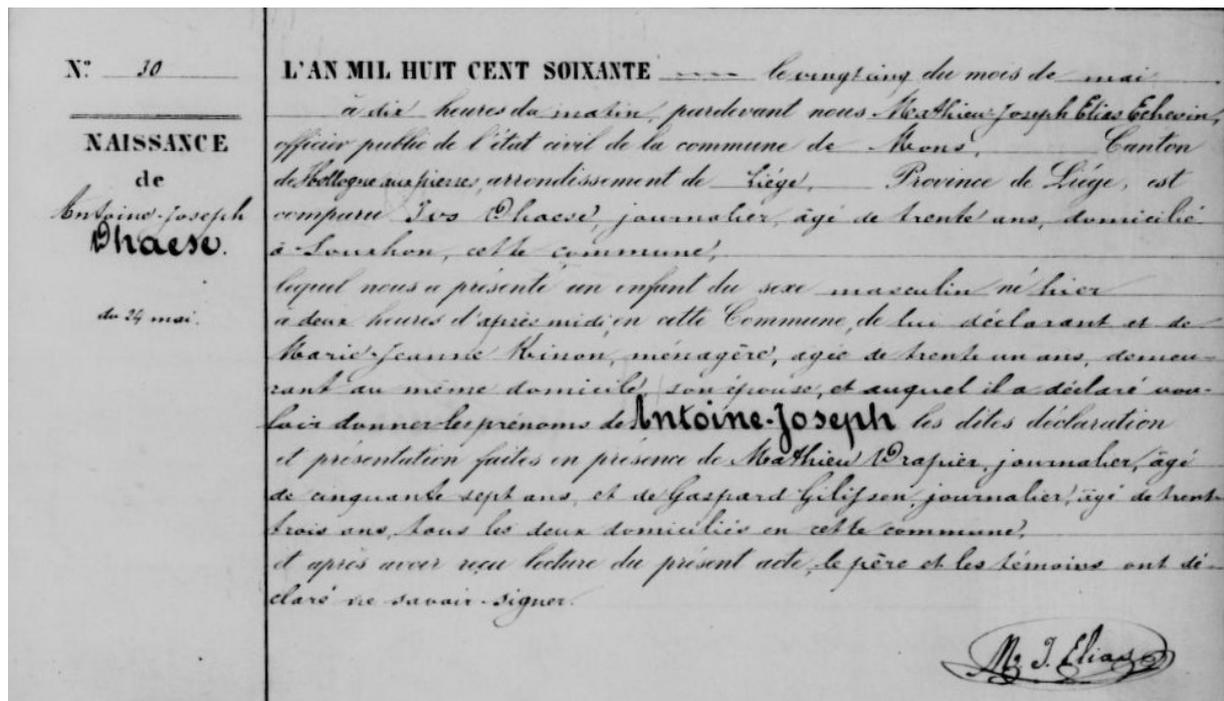
DECÈS
de
Henri Joseph
D'haese
Le 16 Dec

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE un le dix septième jour du mois
de décembre à huit heures du matin pardevant nous Bourgmestre
officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège
sont comparus Noël Joseph Ninon, houblieur âgé de cinquante
un ans, oncle du défunt et Henri Brismentier, garde-champêtre
âgé de trente deux ans, domiciliés tous les deux en cette
Commune.
lesquels nous ont déclaré que hier, dix sept décembre à dix heures
du soir Henri Joseph D'haese sans profession domicilié en
cette Commune, y né le treize mars mil huit cent cinquante huit
fils de défunts Ivo D'haese et de Marie Jeanne Ninon,
est décédé en la demeure du premier comparant, rue
d'Aripette en cette Commune
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants le second a
signé avec nous sans le premier qui a déclaré en savoir le faire

Brismentier M. Hubert de Craemer

- HAËSE (d') Antoine Joseph [18600524-001-HAE]

° Mons-lez-Liège 24 mai 1860 (acte 30)



X Flémalle-Haute 28 octobre 1893 (acte 22) avec MESTREZ Honorine (Journalier ; ° Mons-lez-Liège 11 septembre 1860 [18600911-001-MES]); fille naturelle MESTREZ Anne [+ Flémalle-Haute 30 mars 1889])

Antoine Joseph
D'haese

et
Honorine
Mestrez
le 28 octobre

L'an mil huit cent quatre-vingt ~~trois~~ le ~~vingt huitième~~ jour du mois
d' ~~Octobre~~ à ~~sept~~ heures du ~~soir~~ par devant nous ~~Victor Bailly~~
~~Mauguandhe~~ officier public de l'état civil de la commune de ~~Stimale Haute~~
arrondissement et province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune
1^o Antoine Joseph D'haese, ~~ouvrier mineur~~ agé
de ~~trois~~ ~~ans~~ ~~vingt~~ ~~mois~~, né à ~~Staub~~, ~~provenant~~ de ~~Liège~~
le ~~vingt quatre~~ ~~mai~~ ~~mil huit cent~~ ~~soixante~~,
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié
en ~~Cette commune~~, ~~fil~~ ~~majeur~~ ~~et~~ ~~légitime~~ de ~~Eva~~
~~D'haese~~, ~~ici~~ ~~en~~ ~~Cette~~ ~~commune~~ le ~~vingt~~ ~~un~~ ~~mai~~ ~~mil~~
~~huit~~ ~~cent~~ ~~soixante~~ ~~neuf~~ et de ~~Marie~~ ~~Baron~~ ~~Simon~~,
~~ici~~ ~~en~~ ~~Staub~~ le ~~vingt~~ ~~huit~~ ~~janvier~~ ~~mil~~ ~~huit~~ ~~cent~~
~~soixante~~ ~~neuf~~ ~~car~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~constaté~~ ~~par~~ ~~les~~ ~~extraits~~
~~ci-joints~~ ~~de~~ ~~leurs~~ ~~actes~~ ~~de~~ ~~naiss.~~

Et 2^o Honorine Mestrez, ~~journalière~~ agée de
~~trois~~ ~~ans~~, ~~un~~ ~~mois~~, ~~née~~ ~~en~~ ~~la~~ ~~commune~~ ~~de~~ ~~Staub~~
le ~~vingt~~ ~~sept~~ ~~septembre~~ ~~mil~~ ~~huit~~ ~~cent~~ ~~soixante~~
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée

Et 3^o Honorine Mestrez, ~~journalière~~ agée de
~~trois~~ ~~ans~~, ~~un~~ ~~mois~~, ~~née~~ ~~en~~ ~~la~~ ~~commune~~ ~~de~~ ~~Staub~~
le ~~vingt~~ ~~sept~~ ~~septembre~~ ~~mil~~ ~~huit~~ ~~cent~~ ~~soixante~~
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée
en ~~Cette commune~~, ~~fille~~ ~~majeure~~ ~~naturelle~~ ~~de~~ ~~Marie~~
~~Mestrez~~, ~~ici~~ ~~en~~ ~~Cette~~ ~~commune~~ le ~~trois~~ ~~mai~~ ~~mil~~
~~huit~~ ~~cent~~ ~~quatre~~ ~~vingt~~ ~~neuf~~, ~~car~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~constaté~~ ~~par~~
~~l'extrait~~ ~~ci-joint~~ ~~de~~ ~~son~~ ~~acte~~ ~~de~~ ~~naiss.~~

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et
dont la publication a été faite en ~~Cette commune~~ le ~~vingt~~ ~~sept~~ ~~septembre~~
~~soixante~~ ~~neuf~~ ~~car~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~constaté~~ ~~par~~ ~~les~~ ~~extraits~~
~~ci-joints~~ ~~de~~ ~~leurs~~ ~~actes~~ ~~de~~ ~~publicat.~~

Le futur époux étant âgé de ~~trois~~ ~~ans~~ ~~est~~ ~~dispensé~~ de fournir la preuve
qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat de
M. le Gouverneur.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

Antoine Joseph Dhaise et Honorine Messiez _____ sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *négativement*

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés.

1° *Amande Burton* âgé de *quarante deux ans*
profession de *ouvrier menuisier* domicilié à *Stimale haute*

2° *Jean Baptiste Burton* âgé de *trente neuf ans*
profession de *ouvrier menuisier* domicilié à *Mous*

3° *Pidant Dhaise* âgé de *trente huit ans*
profession de *ouvrier menuisier* domicilié à *Stimale haute*

4° *Louis Burton* âgé de *quarante quatre ans*
profession de *ouvrier menuisier* domicilié à *Stimale haute*

Lesquels, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte l'époux le second et le quatrième témoins ont signé avec nous sans les autres conjoints qui ont déclaré ne savoir le faire.

*Honorine Messiez
Burton Jean Baptiste*

V. Meilly

Des témoins Louis

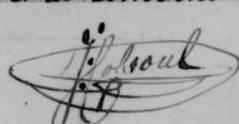
- **DHAESE Charles-Louis** [[18621008-001-DHA](#)]

° **Mons-lez-Liège 08 octobre 1862** (acte 50)

N° 50

NAISSANCE
de
Charles-Louis
Dhaese.
du 8 8^{me}

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE deux le neuf du mois d'octobre
à onze heures du matin, pardevant nous Joseph Colvoul Echevin
officier public de l'état civil de la commune de Mons, Canton
de Hollogne-aux-pierres, arrondissement de Liège, Province de Liège, est
comparu, Jus Dhaese, houilleur, âgé de trente trois ans, domi-
cilié à Saurhen, cette commune,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier
à trois heures de relevée, en cette Commune, de lui déclarant et de
Marie-Jeanne Kinon, ménagère, âgée de trente quatre ans,
demeurant au même domicile, son épouse, et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Charles-Louis, les dites déclarations
et présentations faites en présence de Jean-Joseph Westre, houilleur,
âgé de trente un ans, et de Lambert Pétitjean forgeron, âgé de trente
deux ans, tous les deux domiciliés en cette commune,
et après avoir reçu lecture du présent acte, le père et les témoins ont
déclaré ne savoir signer.



+ Mons-lez-Liège 10 novembre 1864 (acte 40)

N° 40

DÉCÈS
de
Charles-Louis
Dhaese
du 10 9^{me}

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE quatre le dix du mois
de novembre à cinq heures du soir pardevant nous
officier public de l'état civil de la Commune de Mons
Canton de Hollogne-aux-pierres, arrondissement de Liège Province de
Liège, sont comparus, Jus Dhaese, houilleur, âgé de trente
cinq ans, père du défunt, et Charles-Joseph Kinon, houilleur âgé
de quarante huit ans, voisin du défunt, tous les deux domiciliés
à Saurhen, cette commune,
lesquels nous ont déclaré que ce jour d'hui à une heure
de relevée est décédé à son domicile audit Saurhen
Charles-Louis Dhaese, âgé de deux ans, né en cette commune,
fils légitime dudit Jus Dhaese, et de Marie-Jeanne
Kinon, ménagère, âgée de trente huit ans, son épouse, au
même domicile,
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont
déclaré ne savoir signer.



- DHAESE Etienne [18640911-001-DHA]

Suit en 5 - Journalier (1886)

° Mons-lez-Liège 11 septembre 1864 (acte 46)

N° 46

NAISSANCE
de
Etienne
Dhaese.
le 11 7^m

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE quatre le seize du mois de septembre
à une heure de relevée pardevant nous Joseph Lebeucl' Bourgmestre
officier public de l'état civil de la commune de Mons Canton
de Hellogne aux pueres arrondissement de Liège Province de Liège, est
comparu Luc Dhaese, houilleux, âgé de trente six ans, domicilié
à Soubhon, cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin ni hier
à une heure du soir, en cette commune de lui déclarant et de
Marie Jeanne Kinson, ménagère, âgée de trente sept ans,
demeurant au même domicile, son épouse et auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom de Etienne les dites déclaration
et présentation faites en présence de Jacques Loyaune, houilleux, âgé de
quarante trois ans, et de Lambert Charlier, cultivateur, âgé de soixante
quatre ans, tous les deux domiciliés en cette commune,
et après avoir reçu lecture du présent acte, le père et les témoins ont dé-
claré ne savoir signer.

J. Lebeucl'

X Awirs 02 décembre 1886 (acte 10) avec MAINTION Marie Thérèse
(° Horion-Hozémont 15 décembre 1859 [18591215-001-MAI]); fille de
MAINTION Gabriel [Cultivateur ; ° vers 1822] et de HANOSSET
Victorine [Ménagère ; ° vers 1825], tous deux domiciliés aux Awirs)

N° 10
Dhaese
Etienne
et
Maintion
Marie Thérèse
le 2 décembre 1886

L'an mil huit cent quatre vingt six le deuxième
jour du mois de décembre à huit heures du matin
par devant nous, Victor de Clerck Bourgmestre officier
de l'état civil de la commune des Awirs, canton de
Hellogne aux pueres, arrondissement et province de Liège,
sont comparus en notre maison commune et publiquement
Etienne Dhaese journalier âgé de vingt deux ans, domicilié
à Flemalle haute, né à Mons le onze septembre mil huit
cent soixante quatre, ainsi qu'il en conste par l'extrait
de son acte de naissance, délivré le seize novembre dernier
par l'officier de l'état civil de Mons, lequel restera annexé
au présent, mineur quant au mariage, fils légitime de
Luc Dhaese domicilié à Flemalle haute le vingt et un mai
mil huit cent soixante neuf, ainsi qu'il en conste
par l'extrait de son acte de décès, délivré le huit novembre
dernier par l'officier de l'état civil de Flemalle haute lequel
restera annexé au présent et de Marie Jeanne Kinson
domiciliée à Mons le vingt huit janvier mil huit cent

soixante neuf, ainsi qu'il en conste par l'extrait
de son acte de décès, déliné le seize novembre dernier
par l'officier de l'état-civil de Mons, lequel restera
annexé au présent, et petit-fils de Emmanuel Phaece
Diezdié à Mons le Douze Avril mil huit cent septante
cinq, et de Rodolphe Debitter Diezdié à Mons le
premier octobre mil huit cent septante sept, ainsi
qu'il en conste par les extraits des actes de décès
déliné le seize novembre dernier, par l'officier de
l'état-civil de Mons, lesquels resteront annexés au
présent. De Noël Rimon, Diezdié à Flémalle haute
le premier mai mil huit cent quarante trois, et de
Oda Bricteuse, Diezdié à Flémalle haute le vingt six
juillet mil huit cent quarante huit, ainsi qu'il
en conste par les extraits des actes de décès, déliné
le treize novembre dernier, par l'officier de l'état-civil
de Flémalle haute, lesquels resteront annexés au
présent lequel a justifié d'avoir satisfait à ses
obligations envers la milice nationale, comme il résulte
du certificat ci annexé émanant de Monsieur le
Gouverneur.

Et Marie Chérie Maintion sans profession
âgée de vingt six ans domiciliée en cette commune
ici en celle de Horion. Rozimont le quinze Décembre
mil huit cent cinquante neuf; ainsi qu'il en conste
par l'extrait de son acte de naissance, déliné le
treize novembre dernier, par l'officier de l'état-civil
de Horion. Rozimont, lequel restera annexé au présent,
majeure fille légitime de Gabriel Maintion cultivateur
âgé de soixante quatre ans, et de Victoire
Planoset ménagère âgée de soixante et un ans
tous les deux domiciliés aux Avirs, ici présents
et consentant; Lesquels nous ont requis de procéder

à la célébration du mariage projeté entre eux et dont
les publications ont été faites devant la principale
porte d'entrée de notre maison commune, les Dimanches
vingt et un et vingt huit novembre dernier, toutes les
Deux à Dix heures du matin, et dans la commune
de Flémalle-haute les mêmes Dimanches vingt et un et
vingt huit novembre dernier, toutes les Deux à Dix heures
du matin. Aucune opposition au dit mariage ne
nous ayant été signifiée, ni à l'officier de l'état-civil
de Flémalle-haute, comme il conste du certificat
délivré le premier Décembre mil huit cent quatre-vingt six
par l'officier de l'état-civil de Flémalle-haute, lequel
restera annexé au présent, faisant droit à leur requi-
sition, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus
mentionnées et du chapitre six du titre du code civil,
intitulé du mariage, nous avons demandé au futur
époux et à la future épouse, s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement,
Déclarons au nom de la loi que Etienne Dhaese
et Marie Chérie Mention sont unis par
le mariage. De tout qu'il nous avons dressé acte
en présence de Joseph Bols cabaretier âgé
de quarante cinq ans, de Nicolas
Bols cabaretier âgé de quarante huit
ans, de Auguste Graindorge géomètre
âgé de trente cinq ans, et de Jean
Henri Graindorge cultivateur âgé de
soixante huit ans, tous les quatre
domiciliés en cette commune, et non
parents aux époux, et après avoir
reçu lecture du présent acte, les
époux, Gabriel Mention et Victorine

Manoffet, ainsi que les quatre témoins
ont signé avec nous.

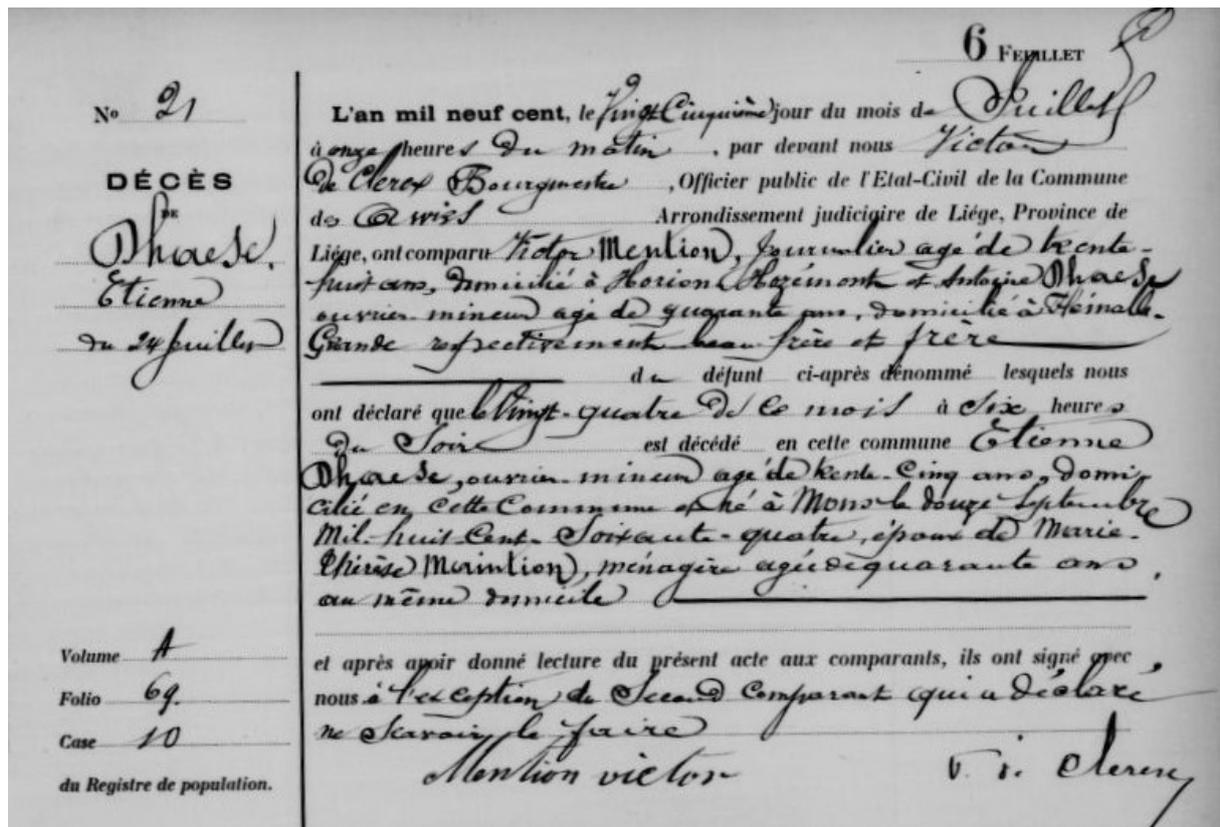
~~M. Grandorge~~ & Thaise — v. d. Clercx
Mantion & Prost

G. Mantion ~~M. Grandorge~~
Joseph Bols
Nicolas Bols

Le présent registre contenant dix actes de mariages,
a été clos et arrêté par nous Victor De Clercx, Bourgmestre
officier de l'état civil de la commune des Awirs, le trente
et un Décembre mil huit cent quatre vingt six à sept
heures du soir.



+ Awirs 24 juillet 1900 (acte 21)



- HAËSE (d') Marie Elisabeth ou DHAS Marie Elisabeth [[18670207-001-HAE](#)]

Journalier (1886)

° [Mons-lez-Liège 07 février 1867](#) (acte ...)³

X1. [Flémalle-Haute 07 septembre 1889](#) (acte 24) avec EGA Pierre Nicolas (Mineur ; ° [Flémalle-Grande 08 février 1865](#) [[18650208-001-EGA](#)], fils d'EGA Théodore [+ [Flémalle-Grande 26 juillet 1866](#)] et de DAMEN Elisabeth [Ménagère ; ° vers 1836])

³. Pas de registres sur le site des AE pour cette année.

N° 24

Mariage de

Pierre Nicolas
Ega
et
Marie Elisabeth
D'haise

Mutation aux Registres
de population

L'an mil huit cent quatre-vingt neuf le septième jour du mois de septembre par devant nous Victor Wille, 13 ans, maître officier public de l'état-civil de la commune de Fléville Haute, arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune à six heures du soir 1^o Pierre Nicolas Ega âgé de vingt quatre ans sept mois, célibataire né à Fléville Grande le huit février mil huit cent soixante cinq comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à Fléville Grande mineur fils de Théodore Ega, veuf à Fléville Grande le vingt six juillet mil huit cent soixante six ans et sept mois et de Elisabeth D'Armen, mariée âgée de cinquante trois ans, aussi domiciliée à Fléville Grande, ici présente et autorisée

Et 2^o Marie Elisabeth D'haise
âgée de vingt deux ans sept mois, mariée
née à Mous, Liège le sept février mil huit cent soixante sept
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à

Et 2^e Marie Elisabeth D'haese
âgée de vingt deux ans sept mois, mariée
née à Mous, le sept février mil huit cent soixante sept
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à
Fleuvale haut, majeure fille de Yvan D'haese, décédé en cette
commune le vingt un mai mil huit cent soixante
neuf et de Marie Jeanne Henin, décédée à St Aub
prouves de Liège le neuf janvier mil huit cent
soixante neuf, ainsi qu'il résulte des extraits de
leurs actes de décès ci-joints

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et
dont les publications ont été faites en cette commune et à Fleuvale grande
les dimanche vingt cinq août dernier et premier septembre
courant, l'un et l'autre à deux heures du matin, ainsi qu'il
résulte de notre registre des actes de publications et de certificats
de non opposition ci-joint

Le futur époux étant âgé de vingt quatre ans a fourni la preuve
qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat de
M. L. G. ou en son ci-joint on est dispensé de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses
obligations militaires en Belgique.

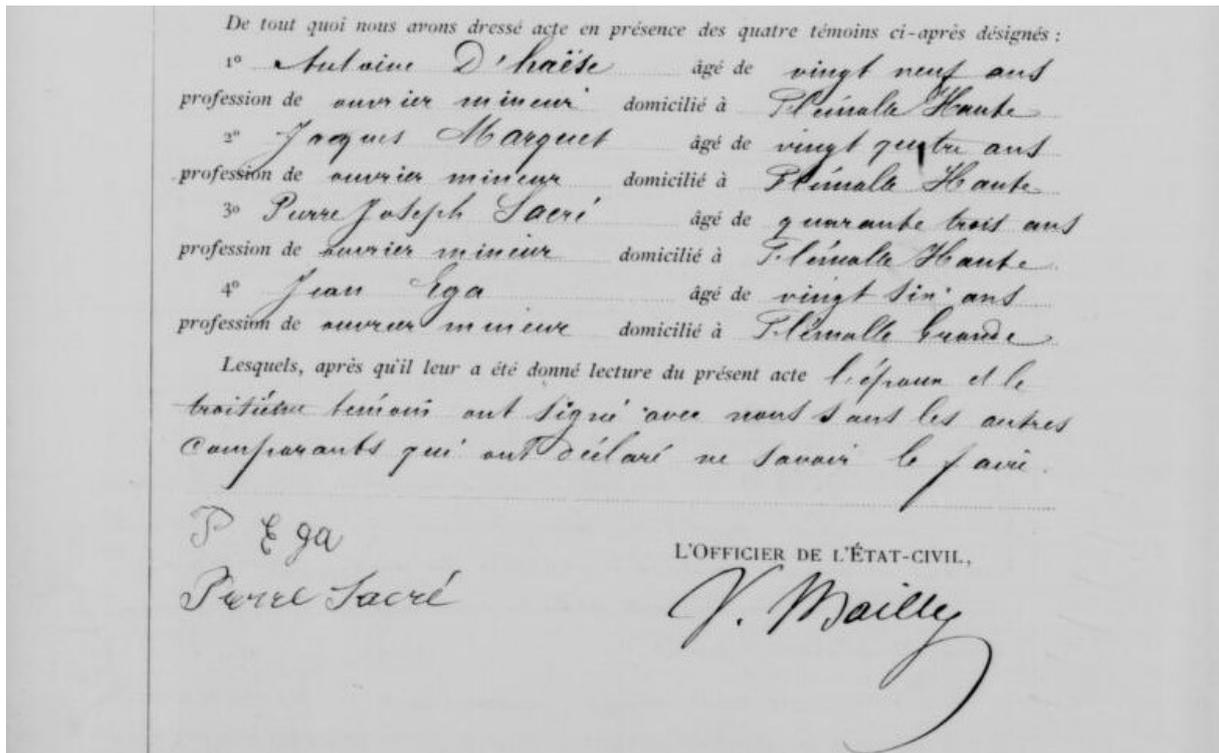
Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du
chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

Pierre Nicolas Cogo et Marie Elisabeth D'haese

sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions
matrimoniales, les conjoints ont répondu : négativement.



X2. [Flémalle-Haute 06 janvier 1897](#) (acte 1) avec **MARQUET** Nicolas Marie Hector (Ouvrier mineur (1897); ° [Flémalle-Haute 07 avril 1868](#) [[18680407-001-MAR](#)]; fils de **MARQUET** Marie Jacques Joseph Théodore [Journalier ; ° vers 1831] et de **BAWIN** Marie Elisabeth [+ [Flémalle-Haute 11 août 1896](#)])

N° 1

MARIAGE

DE
*Nicolas Jean Hector
Marquet*

ET

*Mari Elisabeth
Dhas
le 6 Janvier*

Volume 2

Folio 155

Case 9

du Registre de population.



L'an mil huit cent nonante-sept, le *Septième* jour du mois
d' *Janvier* à cinq heures de son par devant nous

Victor Bailly Bourgeois
Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de *Flinelle Haute*
arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en
notre Maison commune *1^{er} Nicolas Jean Hector Marquet,*
ancien mineur et en cette commune le sept avril mil
huit cent soixante huit, âgé de vingt huit ans et neuf mois
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à
Flinelle Haute, fils majeur légitime de Marie Jacques
Joseph Théodore Marquet, journalier âgé de soixante six
ans, cette domicilié en cette commune, ici présent et
contenant et de Marie Elisabeth BAWIN, résidant en cette
commune le six août mil huit cent soixante six
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-
joint.

Et *2^e Marie Elisabeth Dhas, mineure*
agée de vingt neuf ans six mois, née en la commune de Houd
le sept février mil huit cent soixante sept
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à

Et *2^e Marie Elisabeth Dhas, mineure*
agée de vingt neuf ans six mois, née en la commune de Houd
le sept février mil huit cent soixante sept
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à
Flinelle Haute, fille majeure légitime de Pro Dhas, résidant en
cette commune le vingt six mai mil huit cent soixante six et de
Mari Jean Hesson, résidant en la commune de Houd, le vingt
huit Janvier mil huit cent soixante six, veuve de Pierre
Nicolas Egge, résidant en cette commune le cinq décembre mil
huit cent nonante cinq, comme il est constaté par les
extraits de leurs actes de naissance ci-joints

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux
et dont la publication a été faite en cette commune *le dimanche vingt sept*
décembre mil huit cent nonante six, ainsi qu'il conste de
notre registre aux actes de publication

Le futur époux étant *agé de vingt huit ans* a *prés* fourni la preuve
qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un
certificat de M. le Gouverneur.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à
leur réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contrac-
tantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous

P-11412 - 300 V - 147000 - WITTMANN, PAR DE LA CATHÉDRALE, 41, Liège, 3000 etc.

avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que *Nicolas Marie Hector Marguet et Marie Elisabeth Dhas* sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *négativement*.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés :

1 ^o <i>Nicolas Hubert</i>	âgé de <i>trente cinq ans</i>
profession de <i>ouvrier mineur</i>	domicilié à <i>Stenale Haute</i>
2 ^o <i>Nicolas Savi</i>	âgé de <i>vingt trois ans</i>
profession de <i>ouvrier mineur</i>	domicilié à <i>Stenale Haute</i>
3 ^o <i>Nicolas Chaffeta</i>	âgé de <i>vingt six ans</i>
profession de <i>ouvrier mineur</i>	domicilié à <i>Stenale Haute</i>
4 ^o <i>Thomas Nicolas</i>	âgé de <i>quatre ans trois ans</i>
profession de <i>ouvrier mineur</i>	domicilié à <i>Stenale Haute</i>

Et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants et aux témoins, ils ont signé avec nous, l'époux, la femme de l'époux et les deux premiers témoins ont signé avec nous sans l'époux et les deux derniers témoins qui ont déclaré ne savoir le faire.

H. Marguet
St. Marguet
Hubert Nicolas
Leve Nicolas

V. Mailly

5. Enfants d'Etienne (X MAINTION) :

(Voir en 4)

- **DHAESE** Victorine Marie Thérèse [[18870316-001-DHA](#)]

° **Awirs** 16 mars 1887 (acte 8)

N ^o 8	L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VING sept le Dix-septième jour du mois de Mars à dix heures du matin pardevant nous Victor de Clercx
NAISSANCE de	Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune des Awirs arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Étienne Dhase houvellier âgé de vingt deux ans Domicilié aux Awirs.
Dhase Victoire Marie Chérie Du 15 Mars 1894	lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le seize mars courant à onze heures du matin en cette commune de lui déclarant et de Marie Chérie Mairion ménagère âgé de vingt huit ans, Domicilié en cette commune, son épouse et auquel il a désiré vouloir donner les prénoms de Victoire Marie Chérie
	les dites déclaration et présentation faites en présence de Gabriel Mairion cultivateur âgé de soixante cinq ans, et de Joseph Bols cabaretier âgé de quarante cinq ans, tous les deux Domiciliés aux Awirs.
Volume Folio Case du Registre de population	et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils en signé avec nous. G. Mairion E. Dhase Joseph Bols

- **DHAESE Mathieu Joseph** [[18940721-001-DHA](#)]

° **Awirs 21 juillet 1894** (acte 33)

9 - 27.

N^o 23

NAISSANCE

de
Thaese,
 Mathieu Joseph

le 21 Février.

A TITRE A L'EXTENSION
 LIÈGE
 A TITRE DE DIME 1870
 1Fr
 50c

Volume A
 Folio 69
 Case 15
 du Registre de population.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT sept le vingt-troisième jour du mois de Janvier à six heures du matin par devant nous Victor de Clerx Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune des Awirs arrondissement judiciaire de Siège Province de Liège a comparu Germaine Thaese, journalier âgé de vingt ans, domicilié en cette Commune

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt et un de ce mois à six heures du soir en cette commune de lui déclarant et de Marie Thérèse Maintion, ménagère âgée de vingt-cinq ans, domiciliée en cette Commune son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Mathieu-Joseph

les dites déclaration et présentation faites en présence de Dionisime Begon, sans profession âgé de soixante ans et Pierre Végéris, tejoikiant, âgé de vingt-sept ans, domiciliés en cette Commune

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous à l'exception du second témoin qui a déclaré ne savoir le faire.

Germaine Thaese Végéris P P. de Clerx

- [DHAESE Germaine Marie Cornélie \[19000218-001-DHA\]](#)

° [Awirs 18 février 1900 \(acte 4\)](#)

N^o 4

NAISSANCE

de
Thaese,
 Germaine-Marie
 Cornélie

le 16 Février.

Volume A
 Folio 69
 Case 17
 du Registre de population.

L'an mil neuf cent, le huitième jour du mois de Février à trois heures de relevée par devant nous Pierre de Clerx Bourgmestre, Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Awirs Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège, a comparu Etienne Thaese, ouvrier - musicien âgé de soixante-six ans, domicilié aux Awirs

le quel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le seize de ce mois à sept heure du soir en cette Commune de lui déclarant et de Marie Thérèse Maintion, ménagère âgée de vingt-cinq ans, domiciliée en cette Commune son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Germaine-Marie Cornélie

les dites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Bernolle, ouvrier mineur âgé de vingt-trois ans et de Dionisime Begon sans profession âgé de soixante-cinq ans, domiciliés en cette Commune et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, ils ont signé avec nous à l'exception du second témoin qui a déclaré ne savoir le faire.

Thaese Etienne Bernolle Jacques P. de Clerx

6. Enfants de Désiré (X MARCHAL) :

(Voir en 4)

- HAËSE (d') Antoine Joseph [[18871008-001-HAE](#)]

° Flémalle-Haute 08 octobre 1887 (acte 92)

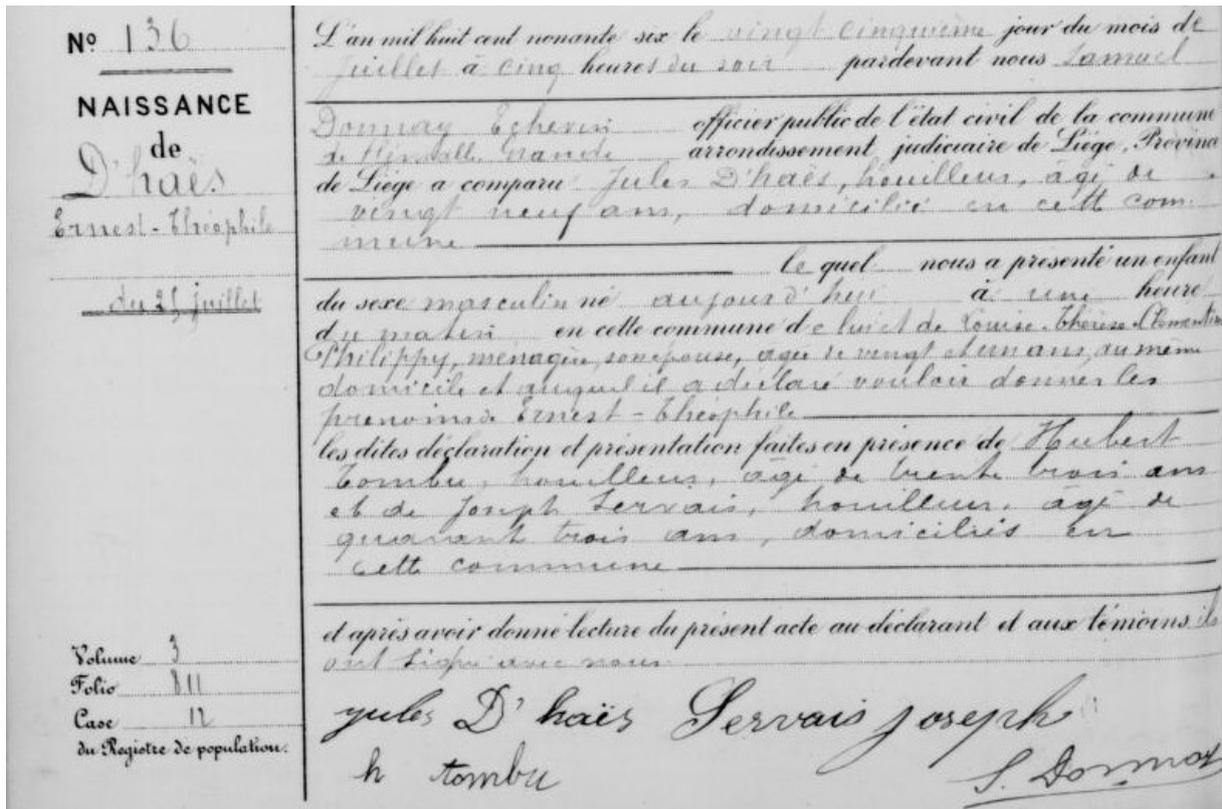
N° <u>71</u>	L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT Sept le <u>neufième</u> jour du mois d' <u>octobre</u> à quatre heures de relevé pardevant nous Victor Bailly
NAISSANCE de <u>Antoine Joseph</u> <u>Haëse</u> le 8 octobre.	<u>bourgeois</u> officier public de l'état civil de la commune de <u>Flémalle-Haute</u> arrondissement judiciaire de <u>Liège</u> Province de <u>Liège</u> est comparu <u>Désiré Haëse</u> <u>ouvrier mineur</u> âgé de <u>huit</u> ans <u>demeurant</u> en cette commune
	lequel nous a présenté un enfant du sexe <u>masculin</u> né hier <u>huit</u> octobre à quatre heures de relevé, en cette commune de lui déclarant et de <u>Antoine Joseph</u> <u>Marchal</u> , <u>mineur</u> âgé de <u>huit</u> ans, son père et et <u>Auguste</u> enfant et <u>lequel</u> vouloir donner les prénoms de <u>Antoine Joseph</u>
	les dites déclarations et présentations faites en présence de <u>Hubert Haëse</u> <u>ouvrier mineur</u> âgé de <u>vingt sept</u> ans et de <u>Charles Joppens</u> <u>cultivateur</u> âgé de <u>vingt</u> ans <u>quatre</u> ans <u>de résidence</u> en cette commune
	et après avoir donné lecture du présent acte le <u>neufième</u> a signé avec nous sans les autres comparants qui ont déclaré ne savoir le fait
Volume <u>2</u> Folio <u>340</u> Case <u>12</u> du Registre de population	<u>De Janssens</u> <u>V. Bailly</u>

7. Enfants de Jules (X PHILIPPY) :

(Voir en 3)

- HAËS (d') Ernest Théophile [[18960725-001-HAE](#)]

° Flémalle-Grande 25 juillet 1896 (acte 136)



8. Enfants de Louis (X FLORKIN) :

(Voir en 3)

- [Illég.] [HAESE (d')] FLORKIN Alphonse Joseph [[18960529-001-HAE](#)] [[18960529-001-FLO](#)]

° Flémalle-Grande 29 mai 1896 (acte 13)

9. Enfants de Colette (X den OUWER) :

(Voir en 2)

- [Illég.] HAESE (d') Alphonse Joseph

° Angleur 26 mars 1850 (acte ...) (légitimé par le mariage de leur parent en 1851)

*

*

*